



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

ŁÓDŹ

2022

**Vingt-neuvième réunion du
Conseil ministériel
1^{er} et 2 décembre 2022**

**Déclarations du Président en exercice de l'OSCE, du Président de
la Pologne et des délégations**

Rapports au Conseil ministériel

Łódź 2022

2 décembre 2022

FRENCH
Original: ENGLISH

MC29FW30

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE, DU PRÉSIDENT DE LA POLOGNE ET DES DÉLÉGATIONS	
Déclaration liminaire prononcée par le Président en exercice de l'OSCE	3
Déclaration du Président de la Pologne	9
Déclaration de la délégation de la République tchèque	14
Déclaration de la délégation bulgare.....	16
Déclaration de la délégation de la Croatie (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède et de la Türkiye).....	18
Déclaration de la délégation de l'Union européenne.....	20
Déclaration de la délégation des États-Unis d'Amérique	23
Déclaration de la délégation de la Finlande (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, d'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de l'Ukraine).....	25
Déclaration de la délégation de la Fédération de Russie	28
Déclaration de la délégation du Canada (également au nom de la Bulgarie, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Irlande, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Suède et de l'Ukraine	30
Déclaration de la délégation de la Fédération de Russie (également au nom de la Biélorussie).....	34
Déclaration de la délégation canadienne.....	36
Déclaration de la délégation de la Fédération de Russie	38
Déclaration de la Troïka de l'OSCE	39
Déclaration de clôture du Président en exercice de l'OSCE.....	42

II. RAPPORTS AU CONSEIL MINISTÉRIEL

Rapport de la Secrétaire générale de l'OSCE à la vingt-neuvième réunion
du Conseil ministériel de l'OSCE.....47

Lettre du Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité au
Ministre polonais des affaires étrangères, Président de la vingt-neuvième
réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.....52

**I. DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE
DE L'OSCE, DU PRÉSIDENT DE LA POLOGNE
ET DES DÉLÉGATIONS**

DÉCLARATION LIMINAIRE PRONONCÉE PAR LE PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE

(MC.DEL/1/22 du 1^{er} décembre 2022)

Monsieur le Président Duda,
Madame la Présidente Cederfelt,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Madame la Secrétaire Générale,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Au moment même où la Russie a déclenché son agression militaire contre l'Ukraine, notre zone de confort a disparu.

Mais je suis convaincu que cette terrible déchirure dans le tissu de notre coopération, cette fracture douloureuse dans nos relations de confiance, peut être réparée.

Nous vivons une période de mise à l'épreuve.

Le monde durement gagné du multilatéralisme a été piétiné par des choix et des actes unilatéraux contre le cadre multilatéral que nous avons conçu et entretenu pendant des décennies.

Ces choix remettent en question le monde que nous pensions avoir bâti, notamment :

- ses traités soigneusement élaborés et interconnectés,
- et une série de lois internationales formulées avec soin, qui codifient et décrivent nos plus hautes aspirations à une coexistence respectueuse et pacifique au sein et au-delà de l'OSCE.

Depuis le 24 février, la communauté internationale et ses réseaux institutionnels ont été constamment mis à l'épreuve et testés par une Russie agressive, soutenue par un régime autocratique de Minsk inféodé à Moscou.

Une Russie qui suit une politique déraisonnable qui donne la primauté à la puissance et non à la paix pour son propre peuple.

Cette stratégie semble avoir échoué, comme il se doit.

La communauté internationale a résisté à l'épreuve.

Les résultats du vote à l'Assemblée générale des Nations unies sont la preuve de cet échec, tout comme les décisions du Conseil des droits de l'homme, du Conseil de l'Europe, de plusieurs autres institutions, sans oublier l'exemple le plus récent, le vote au Parlement européen.

C'est pourquoi, lorsque nous travaillons à l'OSCE et pour elle, nous devons surveiller notre boussole et les balises qui nous ont si bien servis, notamment celles de Helsinki et de

Paris, ainsi que celles qui ont suivi, afin de conserver notre cap et de résister au retour vers le chaos.

Notre réponse à un tel manque de respect de nos règles de conduite doit être, et a été, immédiate, ferme, forte et claire.

Face à une crise sans précédent, mon équipe de la Présidence et moi-même avons assumé la responsabilité de défendre les principes de l'OSCE et de protéger ses atouts, notamment ses institutions, ses activités, ses projets et, surtout, ses réalisations.

Je n'aurais pas pu choisir une autre voie.

Nous avons été et sommes guidés par l'esprit des accords de Helsinki.

Notre initiative en faveur d'un dialogue renouvelé sur la sécurité européenne a été encadrée et éclairée par cette sagesse.

Cependant, l'écart entre nos aspirations et la situation actuelle s'est creusé, atteignant un point de non-retour en raison des ambitions impériales des dirigeants russes.

Ces ambitions n'ont pas laissé de place à la négociation.

Le plan russe était de revenir à la guerre. Et c'est ce que Moscou a décidé.

Puis, lorsque la guerre-éclair des Russes n'a pas fonctionné, leur agression est devenue de plus en plus brutale, cruelle et inhumaine, conduisant tragiquement mais inévitablement à la perpétration de crimes de guerre.

Nous avons l'obligation légale, mais aussi morale, de demander des comptes aux auteurs et aux décideurs.

Les dirigeants de l'OSCE, soutenus par la grande majorité des États participants, ont relevé le défi de manière responsable et réfléchie, en défendant nos valeurs, nos principes et l'Organisation elle-même.

À notre décharge, nous avons, ensemble, quitté notre zone de confort, poussés par l'impératif de protéger l'humanité.

L'OSCE n'est pas une organisation active en temps de guerre.

Des approches globales telles que le concept global de sécurité et des notions telles que la maîtrise des armements et le renforcement de la confiance doivent être suspendues lorsque les principes fondamentaux qui soutiennent ces activités sont menacés par une guerre d'agression.

Et, bien entendu, la prise de décision par consensus n'est malheureusement possible qu'en temps de paix.

Notre réponse au recours des Russes à la violence reposait sur quelques considérations simples :

- Premièrement, le rôle de médiateur attendu d'une Présidence ne peut être joué honnêtement que s'il est guidé par ses principes. Cela signifie qu'un auteur d'actes de violence et ses victimes ne peuvent pas être traités de la même manière ;
- Deuxièmement, toute idée consistant à ne rien faire parce qu'une action pourrait créer un risque pour la Présidence ou l'Organisation doit être rejetée. La nécessité d'agir en utilisant les outils disponibles n'est que trop évidente, même si des accusations infondées de partialité et de non-respect des procédures sont souvent répétées ;
- Troisièmement, nous avons choisi une approche qui privilégie le « statu quo » pour veiller à ce que l'OSCE concentre toute son attention sur le défi de sécurité le plus exigeant depuis des décennies. Nous avons aussi choisi de faire une pause et de préserver autant que possible les autres activités de l'OSCE, dans l'intérêt de leurs parties prenantes et de l'Organisation elle-même.

D'aucuns pourraient dire que l'OSCE n'a pas réussi à empêcher cette guerre. Et qu'elle aurait peut-être pu faire mieux.

Mais l'érosion progressive du respect de la maîtrise des armements et la participation de moins en moins sincère au renforcement de la confiance se produisent depuis au moins dix ans.

C'est un État participant qui a lentement dégradé les outils dont dispose l'OSCE en Ukraine, en démantelant ses méthodes de travail et en remettant en question sa présence sur le terrain.

De nombreux signaux ont été envoyés pour tenter d'empêcher la guerre. Certains en ont transmis longtemps à l'avance, d'autres beaucoup plus tard, à mesure que la menace de guerre se profilait.

Tous ont été rejetés par l'un d'entre eux. L'agresseur ayant pris sa décision, la guerre ne pouvait plus être arrêtée.

Certains pourraient également être tentés de prétendre que la Présidence n'a pas réussi à dégager un consensus sur les ordres du jour de l'OSCE, l'adoption d'un budget ou la nomination de la Présidence pour 2024, pour ne citer que quelques questions non résolues. Si vous êtes vraiment tentés, je vous demanderais de faire une pause un instant et de réfléchir au type de consensus qui pourrait éventuellement être atteint.

Un consensus qui ignore l'existence d'un belligérant violent à la table des négociations ?

Un consensus qui renverse les principes qui ont été convenus au départ et qui sont inscrits dans les documents fondateurs de l'OSCE ?

Ma réponse, notre réponse, est non.

Non, nous ne ferons pas de compromis sur les points que nous jugeons importants afin de parvenir à un accord frauduleux et superficiel avec ceux qui ne négocient pas de bonne foi.

Au contraire, nous avons le courage et la détermination de défendre les principes fondamentaux de l'OSCE. Et nous avons la force tranquille d'être fermes et de nous en tenir à ce choix.

Nous avons souvent exprimé notre point de vue selon lequel l'OSCE sera aussi forte que les États participants le voudront et le permettront.

Il semble que la Russie ait choisi de poursuivre son discours politique en appliquant directement au XXI^e siècle la formule du XIX^e siècle adoptée par Clausewitz.

En ignorant délibérément et dangereusement l'horreur des deux guerres mondiales et, pour reprendre une métaphore du XIX^e siècle, en conduisant un carrosse et des chevaux à travers les règles soigneusement élaborées pour une coexistence pacifique convenues au XX^e siècle.

À cet égard, il est étonnant d'entendre certaines des accusations formulées au sujet de la conduite des affaires de l'OSCE par la Pologne en 2022.

Je dirais même qu'il est scandaleux d'entendre la Russie accuser la Présidence de « pousser l'OSCE dans l'abîme », de « détruire ses fondations » et d'enfreindre ses règles de procédure.

Faisant fi de la désinformation et de la fausse philosophie, permettez-moi de vous présenter quelques faits :

- En février, c'est la Russie qui a rejeté le Dialogue européen renouvelé sur la sécurité.
- C'est la Russie qui, en mars, a rejeté la prorogation du mandat de la Mission spéciale d'observation en Ukraine.
- En mai, c'est la Russie qui a bloqué le consensus sur la tenue de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine.
- C'est la Russie qui, en juin, a rejeté la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine.
- C'est la Russie qui a bloqué la nomination à la présidence de 2024 sans fournir de raison pour laquelle l'Estonie pourrait être un candidat inacceptable.
- Enfin, au cours de cette année, la Russie a constamment bloqué l'adoption du budget de l'OSCE.

Qu'est-ce que la Russie peut encore bloquer ?

Je suggérerais respectueusement que ce n'est pas la Pologne qui est la boule de démolition qui se balance sans discernement dans les couloirs de l'OSCE.

La direction de l'OSCE que nous transmettons est complètement différente de celle qui nous a été remise le 1^{er} janvier.

Il ne s'agit pas d'une question de philosophie ou de priorités des dirigeants de l'Organisation, mais des tentatives de la Russie de prendre l'OSCE en otage.

Je tiens à être très clair. Nous ne sommes pas favorables, à long terme, à ce que l'OSCE fonctionne selon le mode d'urgence que nous avons été contraints de mettre en place tout au long de l'année 2022.

Mais il est évident qu'il ne peut y avoir de retour à la situation antérieure.

Et la nécessité pour l'Organisation de continuer à se concentrer sur la guerre en Ukraine, tant que cette tragédie épouvantable se poursuivra, n'est pas non plus négociable pour nous.

Les débats de l'OSCE menés par la Pologne, au cours desquels les États ont réaffirmé à maintes reprises leur attachement au principe selon lequel nous devons mener nos relations internationales sans jamais recourir à la menace ou à l'utilisation de la force, suscitent en moi une certaine satisfaction, voire un léger espoir.

L'OSCE demeure une instance efficace et nécessaire, même si elle est pour l'instant limitée. Je pense qu'elle peut à l'avenir redevenir une institution complète et importante au service de la coexistence pacifique.

Malheureusement, cette perspective semble assez lointaine.

La confiance a été réduite en cendres. Il est donc d'autant plus important pour tous les États participants de rétablir cette confiance sur des bases solides. Peu importe le temps que cela prendra.

À cet égard, les stratégies et les programmes de travail que nous concevrons pour l'OSCE de demain devront, quels qu'ils soient, avoir en commun une référence à nos principes fondateurs.

Je ne m'excuse pas de les répéter à un public qui les connaît bien. Il s'agit de la sécurité et de la coopération.

Nous ne devons pas nous lasser de le répéter.

Notre sécurité et notre coopération reposent sur des principes que nous avons tous acceptés.

Nous, la communauté des États de l'OSCE, sommes les gardiens de ces valeurs universelles, des règles de conduite communément acceptées et du rejet total de toute idée selon laquelle c'est le « droit du plus fort » qui prime.

Je vous demande à tous de vous joindre à moi en vue d'assumer avec détermination la responsabilité que nous avons tous envers nos citoyens, celle d'être les agents de la paix et de la prospérité ainsi que les défenseurs des droits humains.

Des agents déterminés à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer une coexistence pacifique civilisée où la règle de la force ne peut remplacer la règle du droit.

Si nous choisissons de défendre résolument nos valeurs et de renouveler notre détermination à être les agents de la paix, je sais que nous pouvons l'emporter.

Et je sais que l'OSCE aura sa place dans la préservation et le maintien de cette paix future.

Je vous remercie.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA POLOGNE

(MC.DEL/16/22 du 2 décembre 2022)

Madame la Présidente,
Monsieur le Ministre, Président de la séance de ce jour.
Distingués ministres, représentants des États participants de l'OSCE,

Merci beaucoup de m'avoir invité et merci beaucoup au Ministre Zbigniew Rau pour l'engagement dont il a fait preuve au cours de cette année de la Présidence polonaise de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui touche à présent à sa fin. Je sais pertinemment à quel point cette période a été et reste difficile et exigeante. Permettez-moi également d'exprimer, par votre entremise, Monsieur le Ministre, mes remerciements à toutes les autres personnes qui participent à l'exécution de cette tâche très importante.

Je regrette que les très gros efforts déployés pour empêcher l'agression russe contre l'Ukraine n'aient pas produit les résultats escomptés. Mais, rétrospectivement, nous savons que la décision d'envahir l'Ukraine – État libre, souverain et indépendant – a été prise à Moscou, au Kremlin, et que nous n'avions rien entre les mains, à notre disposition en tant que communauté de l'OSCE, en tant que communauté internationale, qui aurait pu changer cette décision.

Mesdames, Messieurs,

L'agression brutale de la Russie contre l'Ukraine a dominé la Présidence polonaise de l'OSCE, reléguant au second plan tous les autres objectifs que nous nous étions fixés au départ. Malheureusement, c'est la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale que nous sommes les témoins d'une violation militaire aussi flagrante des principes auxquels nous avons tous volontairement souscrit afin d'empêcher une nouvelle guerre en Europe.

Les conférences sur la sécurité et la coopération en Europe, convoquées depuis les années 1970, avaient pour but de nous permettre, à nous Européens et à nos partenaires dans la région, d'engager un dialogue sur la sécurité, la paix et les droits humains.

Dans les années 1990, nous avons pris ensemble la décision, fondée sur les principes élaborés conjointement par la CSCE, d'institutionnaliser cette plate-forme de dialogue et de créer l'OSCE, qui allait la remplacer.

Je tiens à souligner qu'il s'agissait d'une décision conjointe prise à l'époque par les États participant aux conférences. Nous avons élaboré ensemble les principes régissant l'égalité souveraine des États, le non-recours à la force, la coopération entre les États et le règlement pacifique de tous les différends. La paix, l'égalité et la coopération étaient les idées sur la base desquelles nous étions censés dialoguer et agir dans notre région. Aujourd'hui, nous pouvons constater clairement que, malheureusement, l'un des États participants, la Russie, a enfreint brutalement tous ces principes. Et il ne fait aucun doute que c'est aujourd'hui un État criminel dont la politique ne peut pas – je le répète – ne peut pas être acceptée et dont les propos ne sont pas dignes de foi.

Bien que dix mois se soient écoulés depuis le début de l'agression russe, je ne parviens toujours pas à surmonter le choc et la colère que j'éprouve en examinant ces principes maintenant et en les juxtaposant aux événements qui se déroulent en Ukraine en ce moment même. Je fais allusion à la destruction planifiée et systématique des infrastructures civiles essentielles par l'armée russe dans le but de provoquer une catastrophe humanitaire.

Je sais qu'après les crimes russes commis à Irpin et à Boutcha, après le choc initial provoqué par les informations sur ces événements horribles, le monde et nous tous commençons malheureusement à nous habituer à ce type de nouvelles. Mesdames, Messieurs, nous ne pouvons pas laisser de tels événements se produire, ni à notre rencontre ni à celle de quiconque. Nous ne devons pas nous y habituer. Nous ne pouvons pas rester sans réagir au meurtre prémédité de civils ou aux enlèvements d'enfants ukrainiens qui sont par la suite transférés au fin fond de la Russie. Nous ne pouvons pas laisser quelque État que soit dans le monde mener sa politique démographique de cette façon. Car, en fait, des enfants sont enlevés afin d'améliorer la situation démographique en Russie, de lui épargner une future catastrophe démographique. Afin de russifier ces enfants, d'en faire des Russes à l'avenir. Nous l'avons vécu également. Malheureusement, c'est ainsi que la Russie a traité d'autres nations pendant des décennies, voire même des siècles.

Je crains qu'à partir du moment où nous commencerons à considérer les bestialités commises par la Russie comme quelque chose de normal, l'idée du « Russkiy mir », à savoir la brutalité, l'agression, la guerre, la pauvreté et la mort, l'aura emporté. En d'autres termes, cela marquerait la victoire des anti-valeurs contre lesquelles nous sommes convenus de coopérer afin de bâtir une Europe et un monde où la liberté individuelle et la vie humaine sont respectées, où tout est fait pour que chacun puisse vivre dans les meilleures conditions possibles et où tous les problèmes sont résolus par la négociation, sans recourir à la violence.

Mesdames, Messieurs,
Distingués délégués,

L'Organisation a pris depuis 2014 un certain nombre d'initiatives visant à stopper l'avancée de l'agression russe contre l'Ukraine. De tels efforts ont été entrepris par le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine, qui a débuté ses activités dans les années 1990, et par la Mission spéciale d'observation établie en 2014.

Pendant huit ans, des observateurs civils internationaux non armés ont suivi la situation sur le terrain et nous ont fourni des informations relativement objectives et fiables à propos de la situation, entre autres dans le Donbass, où l'occupation russe dure depuis 2014.

Au cours de mon mandat de Président, j'ai eu l'occasion depuis 2015 de rencontrer en personne les envoyés et les observateurs de l'OSCE dépêchés en Ukraine. Malheureusement, ceux-ci étaient impuissants face aux actions russes qui limitaient la capacité du personnel de l'OSCE de remplir ses tâches. C'est ce qu'ils m'ont dit au cours de notre entretien et j'ai vu cette impuissance dans leurs yeux.

Qui plus est, juste avant le début de l'invasion à grande échelle, la Fédération de Russie a décidé de s'opposer au consensus obtenu sur la prorogation du mandat de la mission, ce qui a abouti à la fermeture de cette dernière. Aujourd'hui, nous pouvons constater, sans l'ombre d'un doute, que les intentions russes sur ce point n'étaient d'emblée pas sincères et

ne constituait qu'un écran de fumée en vue de préparer un assaut armé, auquel nous assistons maintenant.

Malheureusement, l'Ukraine n'est pas le seul pays dans lequel la Russie mène une politique contraire aux principes fondamentaux de l'OSCE.

Nous suivons avec une profonde préoccupation les actions menées par la Russie, qui menacent la stabilité et la sécurité intérieures de la Moldavie, en réponse au choix souverain de ce pays de s'engager dans la voie de l'intégration à l'Union européenne. La perpétuation, avec la participation des troupes russes et sous leur protection, du conflit gelé en Transnistrie, où il existe depuis plus de 30 ans une zone de non-droit, de corruption et de criminalité, sous la forme de la prétendue République moldave du Dniestr – une entité artificielle créée de fait par la Russie – est incompatible avec les objectifs et les valeurs de l'OSCE.

La Russie joue un rôle tout aussi destructeur dans les Balkans, où elle tente de rétablir son ancienne sphère d'influence. Les ambitions séparatistes soutenues par Moscou dans la Republika Srpska de Bosnie »Herzégovine pourraient conduire à un nouveau conflit dans la région, qui, entre autres grâce aux efforts de l'OSCE, n'a commencé que récemment à surmonter les conséquences d'une guerre sanglante qui a duré plusieurs années. Dans ce contexte, il convient également de rappeler le cas du Monténégro, où, pour empêcher le pays d'adhérer à l'Alliance de l'Atlantique Nord, la Russie est allée jusqu'à tenter d'organiser un coup d'État. Nous nous souvenons tous parfaitement de ces événements.

Mesdames, Messieurs,

L'expérience de ces dernières années montre que les activités que nous menons dans le cadre de l'OSCE ne sont bénéfiques que si les parties concernées sont disposées à améliorer la situation sur la base des principes incontestables de la souveraineté et d'un dialogue pacifique. Dans de tels cas, la participation de l'OSCE a facilité des réformes dans divers pays dans de nombreux secteurs allant de la sécurité à l'appareil judiciaire, en particulier dans la région post-soviétique et les Balkans.

La guerre contre l'Ukraine a prouvé quant à elle que l'OSCE n'était pas en mesure de garantir la paix si ses actions étaient sabotées de l'intérieur par un agresseur qui ne respectait pas les principes acceptés auxquels nous adhérons.

Au cours de l'année écoulée, la Présidence polonaise s'est efforcée, au moyen de tous les mécanismes possibles, de l'OSCE, de trouver une solution à la crise en matière de sécurité provoquée par Moscou. Malheureusement, les capacités de l'Organisation dans le domaine politique et militaire sont en fait insuffisantes. Nous devons être clairs sur ce point. Les capacités de l'OSCE sont tributaires de la bonne volonté et de la coopération des parties belligérantes.

Lorsqu'un conflit est déclenché par l'action agressive d'un État participant, l'Organisation n'est apparemment pas en mesure de parvenir à un accord pacifique.

Mesdames, Messieurs,

L'invasion russe de l'Ukraine constitue un défi pour tous les États participants de l'OSCE. Ensemble, nous devons montrer que les valeurs et les principes que nous avons

élaborés en commun il y a des décennies restent valables et que nous continuons de les partager. C'est absolument indispensable. Nous n'accepterons pas qu'une agression criminelle soit perpétrée au XXI^e siècle. Nous n'accepterons pas les violations du droit humanitaire, les attaques délibérées contre l'infrastructure civile et l'environnement. Ces actes ne sont pas acceptables et ne sauraient être acceptés, ni maintenant ni à l'avenir.

Je tiens à dire clairement, dans cette enceinte, que nous ne pouvons pas non plus consentir à un quelconque accord qui légitimerait un déplacement des frontières par la force. Tous les pourparlers de paix doivent se dérouler avec l'accord librement consenti des autorités ukrainiennes. Seuls les Ukrainiens eux-mêmes ont le droit de décider de l'avenir de leur pays.

Je n'ai aucun doute qu'un éventuel accord qui accorderait de quelque manière que ce soit des gains territoriaux à la Russie en temps de guerre ou les toléreraient serait en fait une bombe à retardement posée sous le système de sécurité européen et qui exploserait tôt ou tard. La force de l'explosion sera dévastatrice pour nous tous, pour nos pays et nos sociétés, pour la paix et l'ordre international. Nous devons en être conscients lorsque nous envisageons des scénarios possibles pour mettre fin à la guerre que la Russie a déclenchée contre l'Ukraine.

La reconnaissance des gains enregistrés par la Russie au détriment de l'Ukraine ne mènerait qu'à un nouveau conflit de grande ampleur, y compris une guerre mondiale. Je ne dis pas cela pour faire peur à qui que ce soit. Cependant, si l'on veut prendre la sécurité de l'Europe au sérieux, il nous faut envisager toutes les options. Nous devons tirer les leçons des événements du 24 février 2022. Je me souviens très bien que, même peu avant que la Russie ne déclenche son agression, un conflit à part entière paraissait tout à fait impossible pour de nombreuses capitales. Mais depuis maintenant 281 jours, c'est une réalité quotidienne pour des millions d'Ukrainiens. Par conséquent, nous devons à présent prendre en considération tous les scénarios, y compris ceux qui semblent improbables dans notre façon de penser européenne rationnelle. Aujourd'hui, après tout ce qui s'est produit et continue de se produire en Ukraine, il est vraiment impossible de dire ce qui est improbable.

Dans la situation actuelle, afin de protéger l'ordre de sécurité existant, nous devons veiller à ce que le droit international soit respecté et que les personnes coupables de l'avoir enfreint soient punies. Nous ne devons pas ménager nos efforts pour assurer le respect des principes fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte final de Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, actes fondateurs de l'OSCE.

Nous devons redoubler d'efforts pour faire respecter le droit international humanitaire et les droits humains, et soutenir les enquêtes et les poursuites concernant les responsables des crimes les plus graves. Quant aux auteurs de crimes d'agression, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide, ils doivent en porter la pleine responsabilité pénale. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions rétablir la paix en Europe et prévenir les actes d'agression à l'avenir.

Mesdames, Messieurs,

J'assure nos amis macédoniens, qui exerceront la Présidence de l'OSCE l'année prochaine, de notre appui à la bonne exécution de la mission de l'Organisation. Ils peuvent compter sur notre soutien dans leurs efforts visant à faire respecter le droit international, y

compris les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, tels que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et le règlement pacifique des différends internationaux.

Mesdames, Messieurs,

J'espère que le Conseil ministériel de l'OSCE, qui est sur le point de commencer, permettra d'élaborer une position commune sur les causes de la crise que l'environnement international traverse actuellement. Cette position commune constituerait une base solide pour un débat constructif sur la manière de relever les défis actuels et des défis similaires à l'avenir.

L'Organisation est confrontée aujourd'hui à un défi majeur. Je suis convaincu que vous parviendrez, grâce à votre sagesse et votre détermination, à trouver de telles solutions. Je vous souhaite de fructueuses délibérations.

Merci de votre attention.

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

(Annexe 2 au journal CM(29) des 1^{er} et 2 décembre 2022)

Monsieur le Président,

Je souscris pleinement à tous les points que vient de mentionner le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et je souhaite à présent faire quelques remarques à titre national.

L'OSCE d'aujourd'hui diffère de ce qu'elle était il y a un an. L'agression de la Russie contre l'Ukraine a foulé aux pieds les principes les plus fondamentaux sur lesquels l'OSCE était fondée. J'appelle la Russie à arrêter la guerre et à retirer complètement ses forces du territoire de l'Ukraine.

Tous les crimes commis durant l'invasion illégale doivent être poursuivis et leurs auteurs traduits en justice. Je saisis cette occasion pour remercier les rapporteurs du mécanisme de Moscou, ainsi que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et de nombreuses organisations non gouvernementales, d'avoir conservé des traces des violations. Je vous invite également tous à soutenir la création d'un tribunal spécial international chargé de poursuivre les crimes d'agression commis par la Russie.

Au nom de la République tchèque, je tiens à souligner que nous croyons en la finalité et les principes de l'OSCE.

À l'avenir, l'Organisation peut jouer un rôle important dans une nouvelle architecture de sécurité en Europe. L'ensemble de ses engagements et de ses mesures de renforcement de la confiance n'a pas son pareil et doit être préservé et développé plus avant.

L'OSCE a pour atout essentiel son approche globale de la sécurité. Nous devrions l'alimenter plutôt que de l'affaiblir. Les obstructions des mécanismes des droits humains affaiblissent également notre sécurité dans l'espace de l'OSCE. La stagnation de l'agenda politico-militaire entraînera également celle de la dimension environnementale.

Aujourd'hui déjà, le soutien de l'OSCE est indispensable en Ukraine. Il est regrettable que la plupart des activités menées par l'Organisation dans le pays aient dû être arrêtées. Nous ne pouvons pas céder au chantage de l'agresseur. La République tchèque salue le nouveau programme de soutien à l'Ukraine. Nous ferons don de 160 000 euros pour les activités de l'Organisation en soutien à l'Ukraine. Une partie de ce don ira au Centre de documentation de l'OSCE à Prague pour la conservation des fichiers de l'Organisation qui ont été évacués du pays après l'invasion.

Enfin, pour que l'OSCE puisse remplir son rôle, elle a besoin de stabilité financière. Je demande à tous les États participants d'adopter une approche responsable et d'approuver un budget qui permettra un fonctionnement efficace et efficient de l'Organisation dans ses trois dimensions.

Je vous remercie de votre attention et me réjouis à la perspective d'accueillir les délégations des États participants en septembre prochain au 31^e Forum économique et environnemental, qui se tient traditionnellement à Prague.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer ma déclaration au journal de la réunion. Merci.

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BULGARE

(Annexe 3 au journal CM(29) des 1^{er} et 2 décembre 2022)

Monsieur le Président,
Madame la Secrétaire générale,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Les États participants de l'OSCE, tous ceux qui sont réunis autour de cette table aujourd'hui, se préparaient à célébrer dans deux ans le cinquantième anniversaire symbolique de l'Acte final de Helsinki qui a marqué le début d'une nouvelle ère de coexistence pacifique et de sécurité coopérative. La période de l'après-guerre froide a été marquée par d'autres jalons qui ont jeté les bases de la paix et de la prospérité dans notre partie du globe : la Charte de Paris, les sommets et les réunions du Conseil ministériel au cours des années suivantes ont laissé leurs empreintes en actualisant l'acquis de l'OSCE et en renforçant ses engagements et ses principes.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Dix mois après la guerre d'agression déclenchée par la Russie contre l'Ukraine, sa voisine, nous vivons dans une autre Europe. Cet acte irresponsable est contraire à toutes les règles de l'ordre international et continue de réduire à néant une par une les réalisations de nos prédécesseurs. La Charte des Nations Unies et les documents fondateurs de l'OSCE ont été clairs : la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des États doivent être respectées et les frontières ne peuvent pas être changées par la force militaire.

L'Ukraine exerce son droit naturel de légitime défense en vertu de l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Nous réitérons notre soutien indéfectible à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues. Nous ne reconnaitrons aucune entité illégale ni annexion du territoire de l'Ukraine. La Bulgarie continuera d'apporter son soutien politique, technique, économique et humanitaire à l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra, y compris dans le contexte de l'OSCE.

Nous exhortons la Russie à cesser immédiatement ses actions militaires et à retirer complètement et sans condition ses forces et son matériel militaire de l'ensemble du territoire ukrainien. La Russie doit agir de manière responsable, contenir tous les risques nucléaires liés aux armes nucléaires et aux installations nucléaires civiles en Ukraine et respecter toutes ses obligations en vertu du droit international.

Nous sommes profondément préoccupés par le renforcement du potentiel militaire et la posture agressive de la Russie dans la région de la mer Noire. La Russie a transformé la péninsule de Crimée annexée illégalement en rampe de lancement pour une nouvelle invasion du territoire ukrainien allant de pair avec des frappes maritimes par sa flotte de la mer Noire. L'extension du contrôle de Moscou sur les voies de communication maritimes critiques en mer Noire a encore restreint la liberté de navigation.

La guerre suscite également de profondes préoccupations quant aux violations des droits humains et du droit international humanitaire commises par la Fédération de Russie,

qui peuvent constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Il faut veiller à ce que tous les crimes de guerre commis en Ukraine soient documentés et fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites. Nous soutenons tous les efforts visant à recueillir des preuves sur les atrocités de la guerre et à les documenter, déployés notamment par la Cour pénale internationale, la Mission de surveillance des droits de l'homme de l'ONU et l'OSCE, au moyen de son mécanisme de Moscou, invoqué par une grande majorité des États participants de l'OSCE, y compris la Bulgarie, afin que les responsables rendent des comptes.

Nous demandons de nouveau à la Biélorussie de cesser de faciliter l'agression russe et de se conformer à ses obligations internationales. Qui dit responsabilité partagée dit redevabilité partagée.

Poursuivre nos activités comme s'il ne s'était rien passé n'est pas possible lorsqu'une guerre de grande envergure menaçant la stabilité en Europe est menée par un État participant de l'OSCE contre un autre. L'Organisation a été paralysée par un niveau de confiance au plus bas de son histoire et l'utilisation abusive de la règle du consensus. Des activités clés ont été bloquées dans les trois dimensions de l'OSCE. L'absence d'un budget approuvé pour la deuxième année consécutive et l'utilisation déplorable du processus budgétaire en tant qu'outil politique ont conduit les institutions de l'OSCE, ses structures et ses missions de terrain dans une impasse financière. Nous devons l'admettre : l'OSCE n'est plus aujourd'hui que l'ombre de ce qu'elle était et la stratégie à court terme pour l'Organisation serait de parvenir à durer.

En effet, l'OSCE est une organisation du temps de paix. Elle ne peut s'acquitter de son mandat et être efficace dans un environnement de sécurité extrêmement conflictuel. Mais nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre le retour de la stabilité en Europe. Nous devrions y contribuer au sein de l'OSCE et nous livrer à une réflexion stratégique pour la période de l'après-guerre en Ukraine. Nous ne devrions pas laisser les principes futurs de la sécurité européenne être définis ailleurs.

L'histoire de l'OSCE a été l'histoire de la différence. Ce n'est pas un argument pour cesser de nous servir de ses outils, mais un argument en faveur d'une diplomatie plus efficace.

En conclusion, je tiens à remercier la Présidence polonaise de son hospitalité et de sa direction de l'Organisation en ces temps difficiles et très éprouvants.

Je souhaite bonne chance, résilience et succès à la Présidence entrante de la République de Macédoine du Nord. Nous serons là pour vous soutenir dans votre action à la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité au cours du second semestre de l'année prochaine.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la réunion.

Je vous remercie.

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA CROATIE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE LA
BELGIQUE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DU DANEMARK, DE
L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,
DE LA FINLANDE, DE LA FRANCE, DE LA GRÈCE, DE LA
HONGRIE, DE L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE LA LETTONIE, DE LA
LITUANIE, DU LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU NORD, DU
MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE LA
POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE LA
ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE LA SLOVAQUIE, DE LA
SLOVÉNIE, DE LA SUÈDE ET DE LA TÜRKIYE)**

(Annexe 4 au journal CM(29) des 1^{er} et 2 décembre 2022)

Monsieur le Président,

La présente déclaration est faite au nom des États participants alliés de l'OTAN suivants : Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Türkiye, ainsi que la Finlande et la Suède, pays invités par l'OTAN.

L'espace de l'OSCE n'est pas en paix. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, que nous condamnons avec la plus grande fermeté, porte gravement atteinte à la sécurité et à la stabilité internationales. Cette guerre, qui est une violation flagrante du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, porte atteinte aux principes fondateurs de l'Acte final de Helsinki et aux autres engagements de l'OSCE.

Nous sommes pleinement solidaires du peuple et du Gouvernement ukrainiens qui luttent héroïquement pour défendre leur pays. Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, jusqu'à ses eaux territoriales. Nous condamnons et ne reconnaitrons jamais la tentative illégale et illégitime d'annexion par la Russie de territoires ukrainiens, dont la Crimée. Nous soutenons pleinement le droit fondamental de l'Ukraine à la légitime défense et celui de choisir ses propres arrangements en matière de sécurité. Nous continuerons à fournir un large soutien à l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra.

La Russie a causé d'immenses souffrances humaines et provoqué des déplacements massifs touchant de manière disproportionnée les femmes et les enfants ukrainiens. Elle porte l'entière responsabilité de cette catastrophe humanitaire. Nous saluons le courage et la résilience du peuple ukrainien. Nous soutenons pleinement les activités de la communauté internationale, notamment l'utilisation des outils et des initiatives de l'OSCE telles que les invocations du mécanisme de Moscou et les observations effectuées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, visant à demander des comptes à tous les responsables de violations du droit international humanitaire et d'abus du droit international des droits de l'homme. Nous condamnons particulièrement les attaques de la Russie contre les civils et les infrastructures civiles, ainsi que les violences sexuelles liées au conflit. Dans

ce contexte, nous insistons sur la pertinence du programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité pour les travaux de l'OSCE. Nous regrettons que la Russie entrave et compromette les travaux de l'Organisation, notamment en ce qui concerne la clôture de sa présence sur le terrain en Ukraine, ce qui rend la mise en œuvre du programme de soutien à ce pays encore plus urgente.

Nous sommes également préoccupés par les discours et les actes de plus en plus belliqueux de la Biélorussie. Celle-ci doit respecter le droit international et cesser de se rendre complice de la guerre illégale menée par le Kremlin.

La Russie est la menace la plus importante et la plus directe pour notre paix, notre sécurité et notre stabilité. Elle cherche à créer des zones d'influence et à exercer un contrôle direct en utilisant la coercition, la subversion, la désinformation, l'agression et les tentatives d'annexions illégales. Le renforcement militaire de la Russie, notamment dans les régions de la Baltique, de la mer Noire, de la Méditerranée et dans le Grand Nord, ainsi que son intégration militaire avec la Biélorussie, constituent un défi pour notre sécurité. La posture, la désinformation et la dangereuse rhétorique nucléaire de la Russie, ainsi que sa volonté avérée de recourir à la force pour réaliser ses objectifs politiques, sapent l'ordre international fondé sur des règles.

Nous ne cherchons pas la confrontation et nous ne représentons aucun danger pour la Russie. Nous continuerons à répondre à ses menaces et à ses actes hostiles de manière unie et responsable. Nous renforcerons considérablement la dissuasion et la défense, consoliderons notre résilience face à la coercition de la Russie et soutiendrons nos partenaires dans leur lutte contre les ingérences et les agressions malveillantes.

La Russie a été à l'origine de conflits dans l'espace de l'OSCE et a entravé les efforts déployés pour les régler. Sa décision très récente de continuer à envahir l'Ukraine le montre de façon manifeste. Nous demandons à la Russie de mettre fin à son occupation des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et de retirer toutes les forces et les équipements militaires qu'elle a stationnés en Géorgie et en République de Moldavie sans leur consentement. Nous soutenons fermement leur souveraineté, leur indépendance et leur intégrité territoriale à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues.

Nous appelons la Russie à mettre fin à son agression et à ses violations du droit international ainsi qu'à ses violations des principes et engagements de l'OSCE dans les trois dimensions de la sécurité prévues dans l'Acte final de Helsinki, notamment ceux relatifs à la maîtrise des armements, à la transparence, aux mesures de confiance et de sécurité, au respect des droits humains et des libertés fondamentales, ainsi qu'à la gouvernance démocratique, et qui sont essentiels pour faire progresser les relations amicales et la coopération entre les États. Nous réaffirmons l'importance capitale de l'OSCE en tant qu'instance unique de dialogue sur la sécurité globale.

En conclusion, nous demandons à la Russie de mettre fin immédiatement à la guerre qu'elle a délibérément provoquée et de se retirer complètement et sans condition de l'Ukraine.

Les États participants qui souscrivent à cette déclaration demandent qu'elle soit incluse dans le journal de cette réunion du Conseil ministériel.

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

(Annexe 5 au journal CM(29) des 1^{er} et 2 décembre 2022)

La délégation de la République tchèque, pays qui exerce la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole au représentant de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

Nous exprimons notre gratitude au Ministre polonais des affaires étrangères, Zbigniew Rau, et à la Présidence polonaise pour l'hospitalité dont ils ont fait preuve à Łódź et pour la manière dont ils ont dirigé l'Organisation pendant une période de turbulences sans précédent. Nous tenons également à rendre hommage à l'Ambassadeur Adam Hałaciński et à son excellente équipe à Vienne pour les efforts qu'ils ont déployés inlassablement tout au long de cette année extrêmement difficile pour l'espace de l'OSCE et l'Organisation elle-même.

Pour tous ceux qui ont assisté à la plénière, ont suivi en ligne ou ont participé aux différentes manifestations connexes, ainsi qu'à la conférence parallèle de la société civile, le message était on ne peut plus clair. En effet, l'écrasante majorité des États participants a condamné sans équivoque la guerre d'agression injustifiée et brutale menée par la Russie contre l'Ukraine, avec la complicité de la Biélorussie, en violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et des principes et engagements de l'OSCE, d'autant qu'elle représente la menace la plus grave pour notre sécurité commune depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous continuerons d'aider l'Ukraine à défendre son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues aussi longtemps qu'il le faudra. Nous restons déterminés à renforcer les capacités de résilience et de reconstruction de l'Ukraine, en particulier à la suite des attaques aveugles que la Russie ne cesse de mener contre les civils, les biens civils et les infrastructures.

Quant à l'appel qui a été lancé pour que les auteurs des actes odieux commis pendant la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine répondent de leurs actes, il a lui aussi bénéficié d'une grande résonance. Les pertes en vies humaines dans la population civile sont effroyables et constituent un défi fondamental pour tous ceux d'entre nous qui croyons au respect du droit international et des principes et engagements de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'Union européenne est fermement résolue à veiller à ce que les crimes commis ne restent pas impunis, notamment la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants, la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi que les expulsions illégales. Nous appuierons tous les efforts déployés, notamment au sein de l'OSCE, pour que justice soit rendue aux victimes. Les rapports publiés dans le cadre du mécanisme de Moscou de l'OSCE sont un moyen essentiel à cet égard.

Au cours de cette réunion ministérielle, il a également été réaffirmé que l'agression extérieure de la Russie et de la Biélorussie se traduit par une répression interne systématique et sévère à l'encontre de leurs propres populations. Nous appelons de nouveau la Biélorussie à s'abstenir de toute nouvelle implication dans la guerre d'agression russe contre l'Ukraine, à mettre un terme à la campagne orchestrée de répression et d'intimidation, à libérer toutes les personnes détenues arbitrairement et les prisonniers politiques, à respecter la liberté des médias et la société civile et à entamer un dialogue national incluant toutes les parties. De même, nous appelons une fois de plus la Russie à revenir sur la législation utilisée pour

réprimer et persécuter ses citoyens, et à agir conformément à l'esprit et à la lettre de tous les engagements qu'elle a pris à l'égard de l'OSCE.

La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a entravé tous les mécanismes de règlement des conflits de l'OSCE et a rendu ainsi notre région plus instable. L'Union européenne continuera de soutenir les processus de l'OSCE de règlement des conflits et de participer activement aux débats. Nous demandons instamment à toutes les parties aux conflits, ainsi qu'à tous les participants aux formats de règlement, de participer de manière constructive et de bonne foi, et de mettre en œuvre leurs engagements respectifs. Il est indispensable de faire preuve de volonté politique pour progresser afin de rendre notre région plus stable, plus prospère et plus pacifique.

La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et son peuple ainsi que ses conséquences transrégionales et multidimensionnelles ont dominé les débats et relégué au second plan les conclusions généralement attendues d'un Conseil ministériel. Dans le même temps, la valeur de l'OSCE en tant que plateforme régionale essentielle et inclusive pour la sécurité et la coopération a été réaffirmée. Nous devrions, dans les mois à venir, utiliser ses outils et ses moyens dans les trois dimensions de la sécurité, en particulier pour faire face aux conséquences multiformes de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et de ses actions déstabilisatrices dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE, en s'appuyant sur les engagements pris en commun dans le cadre de l'Organisation et sur notre détermination renouvelée à les mettre en œuvre.

Nous nous félicitons que le secrétariat de la Plateforme pour la solidarité civique ait organisé la Conférence parallèle de la société civile et apprécions sa contribution au Conseil ministériel formulée dans la Déclaration de Łódź. La société civile joue un rôle déterminant dans le fonctionnement et le dynamisme des démocraties, et nous resterons donc déterminés à préserver l'esprit d'ouverture et d'inclusivité de l'OSCE à l'égard des organisations de la société civile.

L'UE réaffirme son ferme soutien à la Secrétaire générale de l'OSCE, au Secrétariat et aux autres structures exécutives, notamment les opérations de terrain, ainsi qu'aux institutions autonomes et à leur direction. Il est de notre responsabilité commune de préserver les institutions et leurs mandats solides, et d'assurer leur bon fonctionnement, notamment par des moyens financiers appropriés. Dans le même esprit, l'UE continuera de coopérer étroitement avec les présidences actuelle et entrante afin de soutenir et de sauvegarder le travail précieux accompli par les opérations de terrain de l'OSCE. Nous nous réjouissons également de poursuivre notre coopération fructueuse avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, ainsi qu'avec les partenaires pour la coopération.

Nous attendons avec impatience de travailler avec la présidence entrante de la Macédoine du Nord. Nous lui apporterons notre concours et contribuerons à l'objectif qu'elle s'est fixée d'amener l'Organisation et tous les États participants à mettre de nouveau l'accent sur le respect des principes fondamentaux de l'OSCE. Tout cela nous permettra d'aider l'Organisation à continuer d'être une instance essentielle favorisant un dialogue constructif sur les enjeux sans précédent auxquels nous sommes actuellement confrontés en matière de sécurité européenne.

En conclusion, la crise à laquelle nous sommes confrontés n'est ni une lacune dans les règles et principes fondamentaux de l'ordre européen de sécurité ni un échec de l'OSCE

elle-même. Elle résulte plutôt du refus d'un État participant, activement soutenu par un autre, de respecter ces règles et principes. La solution apparaît évidente. En effet, rien n'empêche la Russie, dont les actes destructeurs et illégaux ont infligé d'immenses souffrances humaines, tenté de bouleverser l'ordre international fondé sur des règles et porté atteinte à sa crédibilité, de choisir une autre voie et de prendre des mesures différentes, en commençant par mettre immédiatement fin à sa guerre contre l'Ukraine, en retirant complètement et inconditionnellement la totalité de ses troupes et de ses équipements militaires de l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et en respectant ses obligations internationales. Les actes de la Russie ne profitent à personne. Ni au peuple russe. Ni aux habitants des pays voisins. Ni aux populations de l'Europe et de l'ensemble de l'espace de l'OSCE. De fait, nous ne pourrions créer un espace de sécurité commun et indivisible fondé sur la confiance, la coopération et la paix que lorsque les 57 États participants respecteront les règles que nous avons tous volontairement acceptées et défendront les valeurs et principes universels.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de cette réunion du Conseil ministériel.

La République de Macédoine du Nord, le Monténégro¹, l'Albanie¹, l'Ukraine et la République de Moldavie, pays candidats potentiels, la Bosnie-Herzégovine¹, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi qu'Andorre, Monaco et Saint-Marin, et l'Australie (partenaire pour la coopération), souscrivent à cette déclaration.

.

1 La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine continuent de faire partie du Processus de stabilisation et d'association.

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

(Annexe 6 au journal CM(29) des 1^{er} et 2 décembre 2022)

Nous félicitons la Présidence polonaise pour son leadership et son dévouement à l'égard de cette Organisation en ces temps particulièrement éprouvants, grâce à la direction compétente du Président en exercice, le Ministre des affaires étrangères Zbigniew Rau, et à vous, Ambassadeur Hałaciński, cher Adam. L'accent que vous avez mis sur la défense des principes fondamentaux de l'OSCE a été essentiel à la survie de l'Organisation et à sa capacité de continuer à fonctionner en tant que plate-forme efficace pour défendre nos valeurs communes. Vous avez tout notre soutien et nos remerciements durables pour vos efforts.

Les États-Unis se réjouissent à la perspective de travailler avec la Macédoine du Nord en 2023, alors que nous continuons de relever les défis sans précédent à la sécurité et à la prospérité dans notre région. En Ukraine, la Russie continue de mener une guerre d'agression qui, par son ampleur et son impact, est sans précédent dans l'histoire de cette Organisation. Le coût de plus en plus lourd en vies humaines et en dommages économiques continue de choquer nos sens alors que les violations inadmissibles du droit international humanitaire et les atrocités barbares commises par les forces russes n'ont pas leur place dans ce monde. En outre, les crises à la fois humanitaire, énergétique et alimentaire causées par la guerre que mène la Russie infligent de profondes souffrances aux personnes vulnérables à travers le monde en compliquant les efforts internationaux visant à régler des questions essentielles telles que le changement climatique. Le risque que nous courons tous n'est nulle part visible plus clairement que dans les mesures d'une inconscience à couper le souffle prises par la Russie dans les installations nucléaires civiles de l'Ukraine et aux alentours de celles-ci. Le mépris apparent de Moscou pour une catastrophe nucléaire potentielle devrait nous rappeler à tous que personne n'est à l'abri des conséquences de la guerre désastreuse de Poutine. Tout cela est dû à la volonté du Kremlin de réaliser ses ambitions néo-impérialistes et de redéfinir unilatéralement les frontières de ses voisins à tout prix.

L'affaiblissement de notre sécurité collective par la Russie est visible non seulement en Ukraine, mais également dans d'autres régions de l'espace de l'OSCE. Pendant plus de 30 ans, les troupes russes sont restées sur le territoire de la Moldavie sans le consentement du pays hôte, en violation de sa souveraineté. Nous demandons instamment à la Russie de retirer intégralement ses troupes et ses munitions conformément aux engagements qu'elle a pris au Sommet d'Istanbul de 1999. L'invasion de la Géorgie par la Russie en 2008 et sa présence militaire continue sur le territoire géorgien sans le consentement de la Géorgie violent sa souveraineté et son intégrité territoriale ainsi que le droit international. Les États-Unis offrent leur soutien indéfectible à la Géorgie et se joignent au Groupe des Amis de la Géorgie pour exhorter la Russie à respecter les termes de l'accord de cessez-le-feu de 2008. Les États-Unis continueront également de collaborer avec l'Arménie et l'Azerbaïdjan sur le plan bilatéral ainsi qu'avec l'Union européenne, l'OSCE et d'autres partenaires en vue de parvenir à un accord global qui apportera une paix durable dans la région.

Les opérations de terrain de l'OSCE et les trois institutions indépendantes sont en effet les « joyaux de la couronne » de cette Organisation. Grâce à nos missions, nous obtenons des résultats concrets sur le terrain – en travaillant en étroite collaboration avec les

gouvernements et la société civile des pays hôtes pour aider les États participants à remplir leurs engagements dans les trois dimensions de l'OSCE et, ce faisant, améliorer la sécurité dans notre région. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, la Représentante pour la liberté des médias et le Haut-Commissaire pour les minorités nationales, ainsi que les divers représentants spéciaux, jouent des rôles essentiels en aidant tous les États participants à remplir les engagements auxquels ils ont souscrit au titre de l'Acte final de Helsinki. Les mesures visant à bloquer ou à entraver de toute autre manière les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs et les fonctions essentielles de l'OSCE – telles que la Réunion annuelle sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, les opérations de terrain ou l'approbation du Budget unifié – érodent directement la sécurité globale que l'Organisation est censée maintenir. Nous pouvons surmonter ces obstacles et nous les surmonterons. Nous travaillerons avec la Présidence et d'autres qui souhaitent voir l'OSCE réussir pour faire fond, en étant créatifs, sur des initiatives novatrices, telles que le programme de soutien à l'Ukraine et la Conférence de Varsovie sur la dimension humaine, qui a remporté un franc succès.

Plus que jamais – et précisément en raison de l'agression perpétrée par la Russie ainsi que des crimes de guerre et des violations des droits de l'homme qu'elle commet en Ukraine – les États-Unis accordent une grande importance à cette Organisation, à ses principes et à ses engagements, de même qu'à ses institutions indépendantes. Soyez assurés du dévouement continu des États-Unis à l'OSCE et à notre objectif commun de construire une région sûre, pacifique et prospère, où tous les peuples sont traités avec dignité et libres d'exercer leurs droits humains – et où ceux qui cherchent à imposer brutalement leur pouvoir pour satisfaire leurs ambitions néo-impérialistes, et leurs complices, sont tenus de rendre des comptes.

Monsieur le Président, nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de ce Conseil ministériel.

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FINLANDE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE,
D'ANDORRE, DE L'AUTRICHE, DE LA BELGIQUE, DE LA
BULGARIE, DU CANADA, DE CHYPRE, DE LA CROATIE, DU
DANEMARK, DE L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE, DE LA FRANCE, DE LA GÉORGIE, DE LA GRÈCE,
DE LA HONGRIE, DE L'IRLANDE, DE L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE
LA LETTONIE, DU LIECHTENSTEIN, DE LA LITUANIE, DU
LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU NORD, DE MALTE, DE LA
MOLDAVIE, DE MONACO, DU MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE,
DES PAYS-BAS, DE LA POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE LA ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI,
DE SAINT-MARIN, DE LA SLOVAQUIE, DE LA SLOVÉNIE, DE LA
SUÈDE, DE LA SUISSE ET DE L'UKRAINE)**

(Annexe 7 au journal CM(29) des 1^{er} et 2 décembre 2022)

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 43 États participants suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suisse et Ukraine, ainsi que de mon propre pays, la Finlande.

Il y a trente ans, à Stockholm, les ministres de l'OSCE ont souligné que le concept de sécurité globale de l'OSCE liait directement la paix, la sécurité et la prospérité au respect des droits humains et des libertés démocratiques. Aujourd'hui, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine nous rappelle cruellement que le respect des droits humains à l'intérieur des États demeure indispensable à une sécurité durable entre les États.

Nous sommes consternés par les rapports, établis notamment au titre du mécanisme de Moscou de l'OSCE, selon lesquels de graves violations des droits humains et des « schémas clairs de violations du droit international humanitaire par les forces russes » en Ukraine, y compris des assassinats ciblés de civils, des détentions illégales, des enlèvements et des expulsions ainsi que l'utilisation de la torture et d'autres mauvais traitements, dont des violences sexuelles, ont été constatés. Nous condamnons fermement ces graves violations et abus des droits humains et du droit international humanitaire. Toutes les allégations de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et autres violations du droit international humanitaire et des droits humains doivent faire l'objet d'une enquête en bonne et due forme dans les plus brefs délais. Pour que nos engagements communs soient revigorés, les responsables doivent être tenus de rendre des comptes.

Monsieur le Président,

Ces dernières décennies, nous avons accompli de grands progrès dans la promotion des droits humains et des libertés fondamentales. Pourtant, cette année, il est plus que jamais manifeste que la lutte pour la liberté, la justice et la démocratie est loin d'être terminée et que leur défense exige que nous fassions preuve d'une vigilance constante et que nous agissions

en nous fondant sur des principes. Dans toute la région, la société civile et les médias indépendants voient leur espace se restreindre rapidement, en ligne et hors ligne. La discrimination empêche encore beaucoup de personnes de participer pleinement et entièrement, sur un pied d'égalité, à nos sociétés. Et les menaces et les violences à l'encontre de manifestants pacifiques font la une de l'actualité.

Nous continuerons de dénoncer les violations ou les abus des principes démocratiques, des droits humains et des libertés fondamentales. Qu'il s'agisse de défenseurs des droits humains, de journalistes ou d'acteurs des médias soumis à des représailles pour leur travail courageux, ou de répressions violentes contre des manifestants pacifiques aspirant à un changement démocratique. Nous continuerons à faire pression pour éliminer la torture et autres mauvais traitements. Nous continuerons à défendre les élections libres et équitables. Nous nous élèverons contre les stéréotypes et les préjugés, combattons les mythes par des faits et promouvons un monde où aucun individu n'est laissé pour compte ou pris pour cible pour ce qu'il est, pour qui il aime, pour son apparence ou pour ce qu'il croit ou dit.

Monsieur le Président,

La société civile est la conscience de nos pays. Elle est une source d'idées et un élément essentiel d'une démocratie ouverte, inclusive et florissante. Nous rendons hommage aux organisations de la société civile et aux personnes qui œuvrent inlassablement pour défendre notre attachement commun à la démocratie, aux droits humains et aux libertés fondamentales. Ces personnes méritent notre reconnaissance, notre protection et notre soutien.

Nous attachons un grand prix à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine en tant que plate-forme importante permettant aux États participants et à la société civile d'examiner ensemble la mise en œuvre des engagements de l'OSCE en la matière. La Conférence de Varsovie sur la dimension humaine a offert une occasion précieuse d'échanger des vues avec la société civile en l'absence regrettable, cette année, de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Il est important que cette réunion se tienne l'année prochaine, et nous soutiendrons la présidence entrante dans les efforts qu'elle déploie à cette fin. Nous félicitons les institutions autonomes de l'OSCE de leurs efforts visant à promouvoir et protéger les droits humains en tant qu'éléments constitutifs primordiaux de sociétés pacifiques, inclusives et démocratiques. Leurs travaux, leurs mandats et leur indépendance institutionnelle sont essentiels pour la promotion et l'avancement de la démocratie, des droits humains et des libertés fondamentales ainsi que de l'état de droit dans notre région. Nombre de conflits y étant liés à l'incapacité de respecter les engagements pris dans la dimension humaine, ces efforts sont indispensables.

Monsieur le Président,

Tous les États participants ont déclaré catégoriquement que les engagements contractés dans la dimension humaine étaient un sujet de préoccupation directe et légitime de chacun d'entre eux et ne relevaient pas exclusivement des affaires intérieures de l'État concerné. Nous continuerons de nous battre pour placer la mise en œuvre des principes et des engagements de l'OSCE au premier plan de notre travail au sein de cette Organisation pour le bien de tous ceux qui considèrent que l'espace de l'OSCE est leur chez-eux.

Pour terminer, nous tenons à remercier la Présidence de l'OSCE et le Président du Comité sur la dimension humaine qui, malgré des temps difficiles, œuvrent en notre nom au renforcement de la dimension humaine.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la réunion.

Merci.

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

(Annexe 8 au journal CM(29) des 1^{er} et 2 décembre 2022)

Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs,

Je tiens à faire quelques observations sur les conclusions des débats qui se sont tenus à Łódź.

Tout d'abord, nous sommes extrêmement déçus par la manière et les méthodes de travail de la Présidence polonaise. Nous regrettons que la Pologne n'ait pas été en mesure de surmonter ses complexes internes et de dépasser les griefs historiques dans le but de renforcer les fondements collectifs des travaux de notre Organisation. L'institution de la Présidence en exercice de l'OSCE a subi de graves atteintes à sa réputation. En outre, la réunion en cours du Conseil ministériel a été caractérisée par un comportement extrêmement conflictuel et agressif de la part d'un grand nombre d'États participants, ce qui est contraire à la nature même de notre Organisation. Le prochain pays à prendre la tête de l'OSCE, la Macédoine du Nord, aura besoin de beaucoup de temps pour nettoyer cet « héritage » difficile. Nous sommes convaincus que les autorités de Skopje seront guidées par le sens de la mesure, le professionnalisme et la volonté de renforcer les outils de la diplomatie multilatérale.

Dans le même temps, il convient de rappeler que l'efficacité de toute entité internationale dépend de sa pertinence pour ses participants. Ceci s'applique pleinement à l'OSCE. Chacun des États ici présents doit considérer que l'Organisation est un moyen utile de poursuivre ses propres intérêts tout en tenant compte de ceux des autres. Cet équilibre doit sous-tendre l'action future de l'OSCE dans l'intérêt de tous les États participants sans exception.

Malgré les défis actuels, nous pensons que cette organisation a un avenir. En effet, sa pertinence en tant que plateforme de dialogue entre pairs, de respect mutuel et de coopération reste d'actualité. Lorsque l'hystérie russophobe aura disparu, nous serons prêts à reprendre collectivement l'ensemble de ses travaux. Mais il faudra pour cela repartir sur de nouvelles bases, car les approches précédentes ont été totalement discréditées.

Le traitement discriminatoire de la Russie et d'autres États « à l'est de Vienne » devrait être abandonné. Il n'y a pas ici de « souffre-douleurs » ; il n'y a pas de place pour ceux qui prêchent et font la morale. Il est temps de relancer une culture permettant de dialoguer entre professionnels en se respectant mutuellement. Seuls les efforts conjugués d'États ayant les mêmes droits pourront raviver « l'esprit de Helsinki ». À cette fin, tous les dirigeants de nos pays qui ont signé les documents issus des sommets de l'OSCE à Istanbul (1999) et Astana (2010) devraient montrer concrètement qu'ils sont prêts à être guidés par le principe de sécurité égale et indivisible consacré dans ces textes. Il est important de réaffirmer la volonté de respecter sans équivoque l'engagement de ne pas renforcer sa propre sécurité au détriment de celle des autres.

Des efforts doivent être déployés, sur la base d'un équilibre des intérêts, pour élaborer des accords spécifiques en matière de sécurité « dure » dans la zone euro-atlantique, relancer le régime de contrôle des armements conventionnels en Europe et renforcer les mesures de

confiance et de sécurité. À cet égard, le seul résultat acceptable est de prévoir des garanties de sécurité à long terme et juridiquement contraignantes pour tous les États participants de l'OSCE.

Les principes de consensus et de non-intervention dans les affaires intérieures d'un autre État participant ont grand besoin d'être réaffirmés. Une culture du compromis et le rejet de la pratique des « deux poids, deux mesures » doivent être explicités dans les documents de l'OSCE. La primauté des organes de décision doit être consacrée.

Il est nécessaire de préserver l'espace paneuropéen commun « de Vancouver à Vladivostok » et d'empêcher sa fragmentation ainsi que la séparation de la partie occidentale du continent de la partie orientale.

Nous connaissons l'opinion largement répandue selon laquelle le niveau de confrontation extrême auquel nous sommes parvenus condamne désormais tout grand projet ambitieux. Nous ne voyons aucune raison d'être d'accord avec ce postulat. Je suis certain que nous devons rechercher un accord. C'est l'axiome même de la diplomatie. L'organisation ne peut pas être en « veille » perpétuelle comme elle l'est actuellement. Elle ne peut pas non plus justifier son existence en se contentant de « punir et d'endiguer » la Russie. C'est une voie qui ne mène nulle part.

Nous sommes convaincus qu'il ne sera certainement pas possible de remplacer l'OSCE par une structure similaire en termes de composition et de compétence. Si l'OSCE n'existe plus, ses fonctions seront en partie reprises par un autre format qui cherchera à occuper un « créneau » indépendant, à savoir le rapprochement des zones euro-atlantique et eurasiennne. Est-ce bien le destin que nous voulons pour notre Organisation ? Tout dépend de nous.

Je demande que cette déclaration soit annexée au journal de la séance de clôture du Conseil ministériel.

Je vous remercie de votre attention.

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA BULGARIE, DU DANEMARK, DE
L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE
L'IRLANDE, DE L'ISLANDE, DE LA LETTONIE, DE LA LITUANIE,
DE LA NORVÈGE, DE LA POLOGNE, DE LA RÉPUBLIQUE
TCHÈQUE, DE LA ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE LA
SLOVAQUIE, DE LA SUÈDE ET DE L'UKRAINE**

(Annexe 9 au journal CM(29) des 1^{er} et 2 décembre 2022)

La présente déclaration est prononcée au nom de la Bulgarie, du Canada, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Irlande, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Suède et de l'Ukraine.

Nous réaffirmons notre soutien sans réserve à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Nous condamnons l'agression de la Russie contre la Géorgie en 2008 et exprimons notre grande inquiétude face à l'occupation militaire russe des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud. Nous réitérons également notre condamnation de la guerre d'agression que mène actuellement la Russie contre l'Ukraine.

Quatorze ans après l'invasion militaire de la Géorgie par la Fédération de Russie, nous demeurons profondément préoccupés par la poursuite de l'occupation de certaines parties du territoire géorgien et soulignons la nécessité d'un règlement pacifique du conflit fondé sur le plein respect du droit international et des engagements internationaux, notamment la Charte des Nations Unies et l'Acte final de Helsinki.

Nous nous félicitons du respect par la Géorgie de l'accord de cessez-le-feu conclu le 12 août 2008 sous la médiation de l'Union européenne. Nous demandons à la Russie de s'acquitter immédiatement de l'obligation claire qui lui incombe en vertu de cet accord de replier ses forces sur les positions antérieures au conflit, ainsi que des engagements qu'elle a pris de permettre un accès sans entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire et de ne pas faire obstacle à la mise en place de dispositifs internationaux de sécurité sur le terrain. Nous lui demandons de cesser de reconnaître la prétendue indépendance des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud.

Nous condamnons les actions de la Russie, qui semblent destinées à établir unilatéralement la frontière d'État entre la Géorgie et la Russie sur les segments des territoires occupés et à incorporer une partie du village géorgien d'Aïbgha dans le kraï de Krasnodar. Dans le même ordre d'idées, nous exprimons notre préoccupation quant à la saisie par la Russie de 180 hectares de terres dans le district géorgien de Gagra en Abkhazie. Nous sommes également préoccupés par les travaux en cours concernant la mise en œuvre du « programme » sur la création d'un espace socioéconomique commun entre la Fédération de Russie et la région géorgienne d'Abkhazie, ainsi que par le prétendu accord sur la double citoyenneté conclu avec la région d'Ossétie du Sud de la Géorgie, qui constituent une nouvelle étape vers une tentative d'annexion illégale. Nous demandons instamment à la Russie de revenir sur ces mesures. Nous condamnons la tenue d'« élections législatives » en

Abkhazie ainsi que l'organisation d'« élections présidentielles » en Ossétie du Sud en 2022, qui sont une violation flagrante de la souveraineté de la Géorgie.

Nous prenons note de l'arrêt rendu en janvier 2021 par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire concernant le conflit armé entre la Fédération de Russie et la Géorgie en août 2008 et ses conséquences, y compris ses conclusions selon lesquelles la Russie a exercé un contrôle effectif sur les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud après l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, notamment par sa présence militaire. La Cour a également estimé que la Russie, en violation de la Convention européenne des droits de l'homme, avait torturé des prisonniers de guerre géorgiens, détenu arbitrairement et tué des civils géorgiens, et qu'elle était responsable de leur traitement inhumain et dégradant, qu'elle avait empêché le retour des Géorgiens de souche dans leurs foyers et qu'elle n'avait pas mené d'enquêtes sur les meurtres de civils. Nous demandons à la Russie de se conformer pleinement à l'arrêt, notamment en permettant aux personnes déplacées à l'intérieur du pays de rentrer chez elles en toute sécurité et dans la dignité. Nous prenons également note qu'en juin 2022, la Cour pénale internationale a délivré des mandats d'arrêt pour des crimes de guerre allégués commis pendant l'invasion russe en 2008. Nous demandons à la Russie de coopérer avec la Cour pénale internationale.

Nous sommes préoccupés par la discrimination persistante que subissent les Géorgiens en raison de leur appartenance ethnique dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et par les abus, notamment les graves restrictions des droits liés à la liberté de circulation, à l'éducation, à la résidence et à la propriété, en particulier la destruction des maisons des personnes déplacées. Nous demandons aux responsables de permettre aux organisations internationales des droits de l'homme d'accéder pleinement et sans entrave aux régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud. Nous condamnons la décision de remplacer l'enseignement en langue géorgienne par le russe dans les écoles des districts de Gali et Akhagori, qui se trouvent respectivement dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, où vivent des Géorgiens de souche. Nous condamnons également l'effacement et l'altération des caractéristiques géorgiennes des monuments du patrimoine culturel géorgien dans les deux régions.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'installation continue de clôtures en fil de fer barbelé et d'autres barrières artificielles le long de la ligne d'occupation, ainsi que par la fermeture, depuis plus de trois ans, des points de passage de la ligne de démarcation administrative dans la région géorgienne d'Ossétie du Sud. La réouverture partielle et temporaire des points de passage de la ligne de démarcation administrative le long de l'Ossétie du Sud, à Odzisi et Karzmani, ne peut être considérée comme satisfaisante. Tous les points de passage avec les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud doivent être ouverts à tous les citoyens géorgiens résidant de part et d'autre des lignes de démarcation.

L'isolement et les restrictions permanentes à la liberté de circulation ont déstabilisé la situation sur le terrain et eu de graves répercussions sur la sécurité, la sûreté, le bien-être et les conditions humanitaires des civils dans les zones touchées par le conflit, en particulier dans le district d'Akhalgori, où des rapports indiquent que la population locale souffre de pénuries de médicaments et de nourriture, et se voit refuser l'accès aux retraites et aux services essentiels, notamment les services de santé gratuits disponibles sur le territoire contrôlé par le Gouvernement géorgien. Cette situation crée un risque d'exode supplémentaire dans le district d'Akhalgori.

Nous restons profondément préoccupés par les détentions arbitraires en cours autour des lignes de démarcation administratives et appelons à la libération immédiate et inconditionnelle d'Irakli Bebuia et de toutes les personnes qui se trouvent en détention arbitraire. Nous condamnons les détentions de Kristine Takalandze, Asmat Tavadzé, Mamuka Chkhikvadze et Kakhaber Natadze.

Nous condamnons l'assassinat des citoyens géorgiens Archil Tatumashvili, Giga Otkhozoria et Davit Basharuli, et demandons instamment à la Russie de lever tout obstacle à ce que les auteurs de ces actes soient traduits en justice. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre soutien aux mesures préventives prises par la Géorgie en vue de mettre fin à l'impunité et prenons note de la liste Otkhozoria-Tatumashvili adoptée par le Gouvernement géorgien.

Nous soutenons les Discussions internationales de Genève, qui constituent un format permettant de traiter, avec la Fédération de Russie, la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu conclu le 12 août 2008 sous la médiation de l'Union européenne, ainsi que les problèmes de sécurité, de droits humains et d'aide humanitaire découlant du conflit non résolu entre la Russie et la Géorgie. Nous soulignons la nécessité de progresser sur les questions qui sont au cœur des débats, notamment le non-recours à la force, l'établissement de dispositifs internationaux de sécurité dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et le retour sûr, digne et volontaire des personnes déplacées et des réfugiés, conformément au droit international. Nous soutenons fermement la mise en œuvre du programme sur les femmes, la paix et la sécurité dans le cadre des Discussions internationales de Genève, afin de faciliter une paix et une sécurité inclusives et durables sur le terrain.

Nous exprimons notre soutien aux mécanismes de prévention et de règlement des incidents d'Ergneti et de Gali et soulignons que les six réunions ont eu lieu à Ergneti en 2022. Ces mécanismes peuvent jouer un rôle important dans la prévention de l'escalade du conflit et contribuer à assurer la protection de la sûreté et de la sécurité des personnes sur le terrain. Nous exprimons notre grande préoccupation quant à la longue suspension du mécanisme de Gali et demandons instamment sa reprise sans délai ni condition préalable, conformément aux règles de base.

Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la Mission d'observation de l'Union européenne et demandons à la Russie de lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat, notamment en l'autorisant à accéder aux deux côtés des lignes de démarcation administratives.

Nous nous félicitons du processus multipartite engagé par le Gouvernement géorgien pour élaborer une « stratégie d'État globale en vue du retrait des forces d'occupation et de la résolution pacifique du conflit », ainsi que de l'examen stratégique de la politique de réconciliation et de collaboration. Nous soutenons l'initiative de paix « Un pas vers un avenir meilleur » du Gouvernement géorgien, qui vise à améliorer les conditions humanitaires et socioéconomiques des personnes résidant dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et à favoriser le renforcement de la confiance entre les communautés divisées. Nous demandons instamment que des travaux soient menés activement dans le cadre des programmes de réconciliation et de collaboration et nous sommes prêts à les soutenir.

Nous encourageons l'OSCE à participer au processus visant à trouver une solution pacifique au conflit entre la Russie et la Géorgie. Nous regrettons qu'en raison du refus de la Russie de s'associer au consensus, le mandat de la Mission de l'OSCE en Géorgie ait été interrompu en 2009. Nous invitons les États participants à prendre une décision concernant la réouverture d'une mission transdimensionnelle de l'OSCE en Géorgie, qui serait dotée d'une capacité d'observation lui permettant d'opérer sans entrave au-delà des lignes de démarcation administratives. La réouverture de la Mission renforcerait considérablement le rôle de l'OSCE dans les Discussions internationales de Genève et les mécanismes de prévention et de règlement des incidents. En outre, le rétablissement d'une mission de terrain aiderait l'OSCE dans ses travaux à chaque phase du cycle du conflit.

Le Groupe des Amis de la Géorgie continuera à sensibiliser l'opinion publique au conflit et à l'évolution de la situation sur le terrain, à demander à la Russie de respecter ses obligations et ses engagements, et à plaider en faveur d'un règlement pacifique du conflit.

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE (ÉGALEMENT AU NOM DE LA BIÉLORUSSIE)

(Annexe 10 au journal CM(29) des 1^{er} et 2 décembre 2022)

Réaffirmant l'attachement au développement de relations amicales, collégiales et mutuellement bénéfiques entre États dans l'espace euro-atlantique et eurasien ainsi qu'à l'idée d'établir une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasienne libre, démocratique, commune et indivisible, ancrée dans des principes convenus, des engagements partagés et des objectifs communs,

Soulignant la nécessité de préserver le rôle central de coordination de l'Organisation des Nations Unies dans les relations entre États et de renforcer encore davantage le rôle primordial du Conseil de sécurité des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la facilitation du règlement des problèmes internationaux,

Guidés par la nécessité de défendre et de respecter le principe fondamental d'une sécurité égale et indivisible, selon lequel aucun État, aucun groupe d'États ou aucune organisation ne peut assumer une responsabilité prééminente dans le maintien de la paix et de la stabilité, ni renforcer sa sécurité au détriment de la sécurité d'autrui.

Nous affirmons l'importance de préserver l'OSCE en tant qu'instance paneuropéenne régionale opérant sur la base de la règle du consensus et du principe de l'égalité souveraine des États, dans l'intérêt du renforcement de la sécurité et du développement de la coopération entre les États participants.

Nous sommes convaincus de la nécessité de renforcer l'efficacité de l'OSCE et d'éliminer la pratique du « deux poids, deux mesures » et les déséquilibres géographiques et thématiques dans ses activités.

Nous estimons que la Présidence en exercice, la Secrétaire générale et toutes les structures exécutives de l'OSCE devraient observer systématiquement les Règles de procédure et les autres décisions des organes décisionnels, et respecter les principes d'impartialité, de transparence et de responsabilité.

Nous préconisons l'adoption d'un programme constructif, la volonté de débattre ouvertement des questions et des défis les plus difficiles, ainsi qu'un engagement en faveur d'un dialogue pragmatique non idéologique pour résoudre les problèmes de sécurité communs, ce qui implique en particulier de déployer les efforts suivants :

- Conjuguer les efforts pour lutter sur un pied d'égalité contre les menaces transnationales, principalement le terrorisme international, la criminalité organisée, l'immigration clandestine, la prolifération des armes de destruction massive, les menaces pour la sécurité des technologies de l'information et de la communication, le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et de drogues, et la traite des êtres humains ;
- Développer une coopération mutuellement avantageuse pour relever les défis économiques et environnementaux dans l'espace de l'OSCE, élargir la coopération,

sans protectionnisme et discrimination, dans les domaines des transports, de l'énergie, du commerce et du tourisme, renforcer la connectivité et garantir les droits sociaux et économiques des citoyens ;

- Respecter la diversité des modèles civilisationnels, culturels et historiques des États participants de l'OSCE, considérant que les notions d'exceptionnalisme et de supériorité de certains États participants par rapport à d'autres sont inadmissibles ;
- Promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales et respecter inconditionnellement l'identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse des minorités nationales et autres groupes ethniques ;
- Intensifier les efforts visant à lutter contre toutes les formes de discrimination raciale, ethnique et religieuse, l'antisémitisme, la christianophobie, l'islamophobie, la xénophobie, les manifestations de nationalisme agressif et de néonazisme, et combattre la discrimination dans le sport, la culture, l'éducation et la science ;
- Préserver et défendre la liberté de circulation des citoyens et des contacts humains, la libre circulation des biens et des capitaux sans aucune restriction idéologique, politique ou sanctions, clivages, pratique du « deux poids, deux mesures », alliances politico-militaires ou politico-économiques fermées, et sans promouvoir unilatéralement ses intérêts au détriment des intérêts d'autrui dans l'espace de l'OSCE ;
- S'associer aux efforts visant à maintenir un espace mondial de l'information ouvert et sûr, exempt de censure politique et de répression de la dissidence.

La présente déclaration offre à d'autres États participants de l'OSCE et partenaires pour la coopération la possibilité de s'aligner.

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

(Annexe 11 au journal CM(29) des 1^{er} et 2 décembre 2022)

Monsieur le Président,

Je voudrais commencer par remercier la Pologne de sa chaleureuse hospitalité durant le Conseil ministériel de cette année. Le Canada tient par ailleurs à faire, en plus des déclarations conjointes prononcées en son nom, une déclaration finale à titre national.

Nous quittons certes la ville de Łódź sans avoir adopté la moindre décision, mais nous la quittons avec un sentiment d'unité extraordinaire : unité extraordinaire dans la condamnation de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et unité extraordinaire quant à l'importance de faire bloc pour défendre l'OSCE et ses principes.

L'OSCE nous fournit une panoplie fantastique d'outils pour prévenir les conflits et renforcer la sécurité. Comme beaucoup d'entre vous l'ont noté ces deux derniers jours, les défis auxquels nous sommes confrontés ne sont pas un échec de l'OSCE en tant qu'institution ; ils sont l'illustration du refus flagrant de certains États de respecter les principes de l'Acte final de Helsinki et les engagements auxquels ils ont souscrit dans le cadre de l'OSCE. La guerre d'agression que la Russie mène contre l'Ukraine en est, de loin, l'exemple le plus choquant.

Pour nous aider tous, États participants de l'OSCE, à remplir nos engagements, nous devons donner au Secrétariat et aux institutions autonomes, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, la Représentante pour la liberté des médias et le Haut-Commissaire pour les minorités nationales, la capacité de s'acquitter de leurs mandats. Aucun État participant ne devrait être en mesure de bloquer unilatéralement le budget de l'OSCE ou les mandats de ses missions de terrain. C'est particulièrement le cas lorsqu'une nation hôte souhaite une présence de l'OSCE.

Je tiens à réitérer les remerciements de la Ministre Joly et du Canada au personnel de l'OSCE pour la créativité, la détermination et la résilience dont il a fait preuve afin de permettre à l'Organisation de continuer de s'acquitter de son mandat dans des circonstances aussi difficiles.

Nous nous réjouissons particulièrement à la perspective de travailler avec la Macédoine du Nord en tant que Présidence au cours de l'année à venir, et regrettons qu'une décision sur la Présidence 2024 n'ait pas été approuvée en raison de l'objection de la Russie.

Monsieur le Président,

Je voudrais également répéter la remarque faite hier par la Ministre Joly : *« Contrairement aux allégations du ministre Lavrov, c'est la Russie qui a refusé le dialogue. La Russie a non seulement fracassé la confiance entre les États participants de cette organisation, mais aussi à l'échelle mondiale. »* Contrairement aux allégations de la Fédération de Russie, c'est elle qui a refusé le dialogue. Ses actions ont brisé la confiance non seulement des États participants de cette organisation, mais aussi à l'échelle mondiale. Le chemin menant de telles actions à un dialogue constructif sera long et ardu, et l'OSCE sera une plate-forme essentielle à cet égard.

En conclusion, le Canada tient une nouvelle fois à vous remercier sincèrement, ainsi que l'ensemble de la Présidence polonaise, des efforts que vous avez déployés cette année. Elle a été extrêmement difficile et le Canada salue la direction ferme et fondée sur des principes que vous avez assurée dans le cadre de votre Présidence. Pour cela, vous bénéficiez, cher Ambassadeur Hałaciński, ainsi que votre remarquable équipe, de notre admiration et de notre gratitude sincères.

Je vous remercie.

Je vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la réunion.

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

(Annexe 12 au journal CM(29) des 1^{er} et 2 décembre 2022)

« Tout en s'associant au consensus sur la décision du Conseil permanent relative à l'adoption de l'ordre du jour de la vingt-neuvième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, la Fédération de Russie exprime sa profonde déception devant le fait que, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, le pays hôte, qui exerce la Présidence en exercice de l'OSCE, n'ait pas assuré une participation égale des ministres de tous les États participants sans discrimination.

La décision arbitraire prise par les autorités polonaises de ne pas permettre au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie de participer à la réunion du Conseil ministériel à Łódź rend impossible l'adoption de toute décision de fond à cette réunion devant avoir lieu prochainement et nuit gravement au potentiel de l'OSCE en tant que plate-forme de dialogue politique ouvert à haut niveau.

Nous osons espérer que les futures présidences de l'OSCE n'entreprendront pas de telles actions irresponsables, qui nuisent à la crédibilité et à l'efficacité de l'Organisation.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée et qu'elle soit incluse dans le journal de la séance de ce jour du Conseil permanent. »

DÉCLARATION DE LA TROÏKA DE L'OSCE

(MC.DEL/31/22 du 2 décembre 2022)

Nous, Ministres des affaires étrangères de la Suède, de la Pologne et de la Macédoine du Nord, représentant les présidences précédente, actuelle et future de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), sommes alarmés par les violations sans précédent des principes et engagements fondamentaux de l'OSCE. Nous sommes fermement convaincus que le recours à la force et à la coercition en vue de modifier les frontières n'a pas sa place au XXI^e siècle. Nous réaffirmons notre plein respect de la Charte des Nations Unies et de la totalité des normes, principes et engagements de l'OSCE, à commencer par l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, la Charte de sécurité européenne et tous les autres documents de l'OSCE auxquels nous avons souscrit.

L'agression de la Russie contre l'Ukraine représente la plus grave menace pour la sécurité européenne depuis la Seconde Guerre mondiale et constitue un risque fondamental pour l'espace de l'OSCE. Nous accordons une grande valeur à l'OSCE en tant qu'organisation de sécurité régionale unique et reconnue, qui favorise le concept général de sécurité indivisible et globale, centré sur les droits humains, la démocratie et l'état de droit. Les violations récentes et continues des engagements partagés ont porté à un niveau historiquement bas la confiance mutuelle que nous nous sommes employés à bâtir au cours des cinquante dernières années. Néanmoins, nous restons convaincus que l'OSCE, avec son ensemble unique d'outils de gestion des conflits et sa large coopération avec la société civile, reste pertinente et aura un rôle important à jouer en vue de restaurer la confiance dans notre région dans les temps à venir.

La Russie porte l'entière responsabilité de la guerre et devra à terme répondre de tous ses actes odieux commis contre l'Ukraine et le peuple ukrainien. Ses actions constituent une violation flagrante du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies ainsi que des principes et engagements de l'OSCE. Nous condamnons l'agression non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine dans les termes les plus forts. Nous demandons instamment à la Fédération de Russie de cesser immédiatement, complètement et sans condition ses actions militaires, et de retirer toutes ses forces militaires de l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous demandons aux autorités biélorusses de cesser de faciliter l'agression continue de la Russie. Mettre leur territoire à disposition pour servir de rampe de lancement aux attaques menées contre l'Ukraine constitue en soi un acte d'agression.

Nous réaffirmons notre attachement à la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol. Nous condamnons fermement l'organisation par la Fédération de Russie de prétendus référendums illégaux dans des régions situées à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine, dans le but de légitimer son annexion illégale des régions ukrainiennes de Donetsk, Kherson, Louhansk et Zaporijia. Ces actions illégales menées par la Fédération de Russie n'ont aucune validité en vertu du droit international et ne sauraient justifier une quelconque modification du statut de ces régions ukrainiennes.

Nous sommes de plus en plus alarmés par la dégradation de la situation humanitaire en Ukraine. Plus particulièrement, nous sommes profondément préoccupés par le nombre

élevé de victimes civiles, notamment de femmes et d'enfants, et par la forte augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés qui ont un besoin urgent d'aide humanitaire.

Nous déplorons les conséquences humanitaires désastreuses des attaques menées par les forces armées russes contre les infrastructures ukrainiennes, notamment le bombardement de zones densément peuplées, et les attaques ciblées, en particulier contre des écoles et d'autres établissements scolaires, des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, des réseaux d'énergie, des installations médicales et des sites culturels. Les attaques aveugles et les attaques dirigées à dessein contre la population civile sont interdites par le droit international humanitaire et constituent des crimes de guerre.

Il est bouleversant de constater de nouveau les ravages de la guerre sur le sol européen, en Ukraine. Nous constatons avec effroi les nombreuses atrocités commises par les forces armées russes au cours des neuf derniers mois. Le monde ne fermera pas les yeux sur ces actes et n'oubliera pas leurs victimes. La torture et d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants, les transferts illégaux et les violences sexuelles constituent tous des crimes de guerre. Le mépris constant de la Fédération de Russie à l'égard des droits humains et du droit humanitaire est inacceptable. De telles actions violent de manière flagrante le droit international, la Charte des Nations Unies et les principes et engagements de l'OSCE. Nous soutenons pleinement toutes les mesures visant à garantir la reddition de comptes pour ces graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits humains, notamment au moyen des outils disponibles au sein de l'OSCE. Les auteurs de ces crimes graves doivent être traduits en justice.

Nous demandons à la Russie de libérer immédiatement et sans condition les trois membres du personnel local de l'OSCE détenus à Donetsk et Louhansk. Nous condamnons les atrocités commises contre les prisonniers de guerre par les forces armées russes. Tous les prisonniers de guerre devraient être traités dans le plein respect du droit international, notamment des Conventions de Genève.

Nous regrettons profondément qu'aucun consensus n'ait pu être atteint sur la prorogation des mandats de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE et du Coordinateur de projet de l'OSCE en Ukraine en raison de la position de la Fédération de Russie. Ces deux opérations de terrain ont constitué une part essentielle des efforts déployés par l'OSCE en vue de soutenir l'Ukraine. Nous encourageons la poursuite des travaux de l'OSCE en Ukraine et saluons les efforts visant à préserver la capacité de l'Organisation à y mener des activités à l'avenir, notamment dans le cadre de son programme de soutien à ce pays.

L'agression de la Russie contre l'Ukraine a des conséquences mondiales. Les répercussions négatives sur la sécurité alimentaire mondiale sont évidentes, et la manipulation et la rétention des livraisons de denrées alimentaires à ceux qui en ont besoin sont totalement inacceptables. Nous demandons instamment à la Russie de mettre en œuvre de bonne foi l'Initiative des Nations Unies sur l'exportation de céréales par la mer Noire. Nous restons gravement préoccupés par les menaces nucléaires proférées par la Russie, ainsi que par l'occupation en cours et les actions militaires menées à l'intérieur et autour de la centrale nucléaire de Zaporijia, qui mettent en péril la population de tout un continent.

Nous sommes parfaitement conscients des répercussions régionales déstabilisantes de l'agression de la Russie contre l'Ukraine et de ses conséquences sur la situation sécuritaire au

sens large. Les récents incidents portant atteinte à la souveraineté de la République de Moldavie sont particulièrement préoccupants. Nous réaffirmons notre soutien et notre attachement indéfectibles à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des Républiques de Moldavie et de Géorgie. Nous restons prêts à faciliter les efforts visant à garantir un avenir pacifique, démocratique et prospère pour le Caucase du Sud. À cet égard, nous nous félicitons de la décision de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan d'intensifier leur dialogue. Nous soulignons également l'importance que revêt le maintien de la sécurité et de la stabilité de l'Europe du Sud-Est.

Face à la dégradation considérable de la sécurité dans l'espace de l'OSCE, nous soutenons fermement les travaux de la Secrétaire générale, des structures et des institutions de l'OSCE, notamment le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, la Représentante pour la liberté des médias et le Haut-Commissaire pour les minorités nationales. Nous nous félicitons également de la position de principe exprimée par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Nous apprécions tous leurs efforts visant à faire face aux conséquences de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Nous reconnaissons et apprécions leur important travail visant à aider les États participants à continuer de mettre en œuvre les engagements de l'OSCE. Enfin, nous sommes reconnaissants et restons convaincus de l'importance d'une collaboration efficace avec nos partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération afin de relever les défis mondiaux.

DÉCLARATION DE CLÔTURE DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE

(MC.DEL/29/22 du 2 décembre 2022)

Chers Ministres,
Madame la Secrétaire générale,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La solidité de l'Organisation repose sur la résilience et la détermination de ses membres et leur engagement à appliquer ses principes fondamentaux.

En d'autres termes, la survie et, au final, la réussite de l'OSCE dépendent des États participants.

Gustav Radbruch, célèbre philosophe du droit, a dit un jour que la première grande tâche du droit est la paix.

Dans le même temps, cependant, à la suite des observations d'Alexis de Tocqueville, nous sommes conscients que les faiblesses inhérentes à la nature humaine nuisent souvent au respect des lois.

Mais le fait d'enfreindre les règles ne les invalide pas.

Violer une loi ne la rend pas moins valable.

Il existe des limites objectives, qui ne peuvent pas être violées, ni même par la volonté d'une nation.

Tel est le sens de mon message : pour que l'Organisation réussisse, toutes les présidences futures et tous les États pacifiques ne doivent pas trahir les principes de l'Acte final de Helsinki et de la Charte de Paris.

Permettez-moi de vous faire part de mon expérience personnelle.

L'Acte et la Charte n'appartiennent pas seulement au monde des diplomates et des personnalités politiques.

L'adoption de ces documents et la force des principes qui y sont exprimés ont redonné espoir à de nombreuses nations d'Europe centrale et orientale.

Helsinki était la promesse que la domination soviétique prendrait fin et que les nations assujetties recouvreraient leur droit à déterminer librement leur avenir.

L'esprit de Helsinki était également l'esprit du mouvement polonais Solidarité – le mouvement qui a apporté la liberté à ma patrie.

Ensuite, Paris a apporté l'espoir d'une transformation réussie de l'Europe, afin de la rendre unie, libre et en paix, comme l'a dit le Président américain Bush à Mayence en 1989.

Le message de Paris a encouragé ma nation à prendre une décision souveraine pour lier son avenir à la communauté des États démocratiques, car elle était attachée à l'ordre international fondé sur des règles et désireuse d'y contribuer.

Des décisions semblables prises par un groupe d'États autrefois satellites de l'Union soviétique ont finalement mis un terme à la division de l'Europe pendant la guerre froide.

Tel peut être le pouvoir du droit, lorsque seuls les États s'engagent à le respecter.

Mesdames et Messieurs,

Je ne doute pas qu'au cours des prochaines années, il sera extrêmement difficile pour l'Organisation de s'acquitter de son mandat.

Contrairement au passé, certains États participants n'ont pas l'intention de réduire les tensions et d'introduire la moindre prévisibilité dans les questions militaires en Europe.

Et nous ne devrions pas être tentés de penser qu'une avancée réelle dans cette dimension est possible avant que le conflit actuel ne soit réglé d'une manière internationalement reconnue, en pleine conformité avec le droit international et dans le plein respect de la volonté du peuple ukrainien.

C'est pourquoi je pense que la prochaine grande tâche de l'OSCE est d'accroître ses activités dans les dimensions humaine et économique, notamment sur les questions environnementales.

En effet, le respect des droits humains contribue à la paix et à la stabilité.

C'est pourquoi, après l'opposition de la Russie à la tenue cette année de la réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, nous avons récemment accueilli, conjointement avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, la Conférence de Varsovie sur la dimension humaine.

Je considère que cette manifestation a été couronnée de succès et constitue une étape importante dans la coopération entre l'OSCE et la société civile.

J'espère que l'Organisation continuera à utiliser efficacement sa dimension humaine afin d'apporter des changements positifs dans la vie de toutes les personnes opprimées qui luttent pour que leurs droits fondamentaux et leur liberté soient respectés.

Mais nous devons aussi faire plus dans la dimension économique.

En particulier, le changement climatique est une menace universelle qui peut toucher à la fois les individus et les États, entraînant une plus grande instabilité et de nouvelles crises.

Il est capital de collaborer sur ces questions si nous voulons prouver à nos concitoyens que la diplomatie compte et peut changer leur quotidien, et si nous voulons que l'Organisation continue d'être reconnue comme un élément indispensable de l'ordre juridique et politique en Europe.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de conclure en soulignant une fois de plus l'importance et la valeur des principes de l'Acte final de Helsinki et de la Charte de Paris.

Ceux-ci doivent rester une lumière qui brille dans l'obscurité.

Ils nous servent de repère et indiquent clairement la voie à suivre, tel un phare, pour ceux qui voudraient sortir de l'obscurité.

La préservation de la paix et de la sécurité, le dialogue et la coopération, ainsi que la dimension humaine de l'OSCE sont les pierres angulaires de l'Organisation.

Ce sont des piliers non négociables, fondamentaux pour notre avenir meilleur, qui, j'en suis fermement convaincu, se profile à l'horizon.

Je considère que le fait de s'être tenu à cette voie est l'héritage de la Présidence en exercice polonaise et de l'Organisation.

Je vous invite à ne pas vous écarter de cette voie.

Je tiens à remercier personnellement ceux qui ont soutenu la Présidence au cours de cette période difficile :

- La Secrétaire générale de l'OSCE, Helga-Maria Schmid, et le Secrétariat de l'OSCE ;
- La Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Margareta Cederfelt, ainsi que les membres et le Secrétaire général ;
- Les chefs des institutions autonomes de l'OSCE, Matteo Mecacci, Teresa Ribeiro et Kairat Abdrakhmanov ;
- Les chefs des opérations de terrain de l'OSCE, ainsi que mes représentants personnels et spéciaux ;
- Mes collègues de la Troïka Ann Linde, Tobias Billström et Bujar Osmani ;
- Mes collègues ministres, ambassadeurs et diplomates,
- Enfin et surtout, l'excellente équipe des services de conférence et linguistiques de l'OSCE.

Je souhaite plein succès à la Macédoine du Nord, qui assurera la prochaine présidence de l'Organisation.

Merci.

II. RAPPORTS AU CONSEIL MINISTÉRIEL

**RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'OSCE
À LA VINGT-NEUVIÈME RÉUNION DU CONSEIL
MINISTÉRIEL DE L'OSCE**
(MC.GAL/4/22 du 5 décembre 2022)

Monsieur le Président,
Monsieur le Président en exercice,
Madame la Présidente de l'Assemblée parlementaire
Excellences,
Chers collègues,

L'année dernière, à Stockholm, j'ai pris la parole devant le Conseil ministériel de l'OSCE pour la première fois en tant que Secrétaire générale. J'étais optimiste quant aux travaux remarquables réalisés par cette Organisation et au potentiel qu'elle recèle. Il y avait des défis à relever, bien sûr, et, comme toujours, beaucoup d'améliorations à apporter. J'ai dit combien j'étais fascinée et reconnaissante quant au travail considérable accompli chaque jour par cette Organisation au service de tant de personnes dans notre région.

Cette fascination et cette reconnaissance restent intactes. Et pourtant, cette année a été marquée par un autre type de fascination, celle causée par un choc. Il ne s'agit plus d'émerveillement mais de stupeur, de consternation et de désolation.

La guerre que la Fédération de Russie a lancée le 24 février contre l'Ukraine, pays voisin et État participant de l'OSCE, défie l'entendement à notre époque. Elle a ébranlé la confiance dans l'ordre fondé sur des règles qui a permis de préserver une certaine prévisibilité et stabilité pendant tant de décennies.

La guerre a des effets dévastateurs sur l'Ukraine et sa population. Ses voisins. La région. Le monde. Elle a eu des effets dévastateurs sur notre Organisation et les travaux essentiels que nous menons.

Pourtant, ce n'était pas une fatalité.

L'Organisation, faut-il le rappeler, est née de la confrontation. Elle n'est pas, et n'a jamais été, composée de pays de même sensibilité. Elle est née de la guerre froide, non pas à la fin, mais au beau milieu de celle-ci.

La Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe a réuni non pas des alliés mais des rivaux – afin de gérer les conflits, de trouver des moyens de réduire les tensions, d'instaurer et de renforcer la confiance, ainsi que de rechercher un terrain d'entente aux fins de la coopération. Telle est notre mission. Tel est notre travail. Et c'est le travail que nous avons accompli – non pas à la perfection, mais de manière productive – pendant près de cinquante ans.

Pourtant, cette année, malgré les efforts déployés, un État participant a choisi de privilégier la violence plutôt que le dialogue et la coopération. Il ne s'agit pas d'un échec de cette Organisation, mais de la trahison de l'un de ses membres.

Face à cette guerre – et tous les orateurs précédents ont souligné les nombreuses atrocités qui en résultent – la réaction de l'écrasante majorité des États participants de l'OSCE a été de condamner sans réserve la guerre et de réaffirmer fermement les principes de Helsinki.

Monsieur le Président – vous avez dit que de nombreux signaux ont été envoyés, et vous avez raison.

Au fur et à mesure que la tension montait, j'ai fait part à plusieurs reprises au Conseil permanent de mes profondes préoccupations concernant le renforcement militaire aux frontières de l'Ukraine. J'ai émis une alerte précoce officielle, un instrument qui n'a été utilisé que deux fois dans l'histoire de l'OSCE.

À l'époque, la Mission spéciale d'observation était toujours présente – elle poursuivait son travail – et 40 pays y contribuaient. Je vous suis reconnaissante à tous d'avoir soutenu la Mission au fil des ans et je remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à ses travaux importants.

À l'époque, l'Ukraine nous a demandé de rester – et nous l'avons fait.

Les conséquences immédiates de l'invasion du 24 février ont été traumatisantes. Heureusement, nous avons réussi à faire sortir l'ensemble de notre personnel international en toute sécurité. Et si nous n'avons pas pu évacuer nos collègues masculins locaux en raison de la loi martiale, nous avons aidé nombre d'entre eux à se réinstaller dans le pays. Nous avons fait front commun et travaillé 24 heures sur 24 en vue d'assurer leur sécurité.

Malheureusement, l'une de nos collègues locales a été tuée lors du bombardement de Kharkiv, et plus tard, plusieurs membres nationaux de la Mission en poste à Donetsk et à Louhansk ont été détenus illégalement.

Je me réjouis que nous ayons pu en faire libérer certains, mais trois d'entre eux restent en détention – illégalement depuis avril – malgré tous nos efforts pour obtenir leur liberté.

Je puis vous assurer que je continuerai à m'efforcer d'obtenir leur libération – et je remercie un grand nombre d'entre vous pour votre soutien sans faille.

Outre la Mission, le Coordinateur de projets en Ukraine a apporté, en collaboration avec le Gouvernement et la société civile, son soutien au pays pendant près de trois décennies en vue de relever des défis allant de la dégradation de l'environnement à la liberté des médias.

Depuis le 31 octobre, les deux missions sont entièrement fermées – non pas pour des raisons de sécurité mais parce que le consensus sur les deux mandats a été bloqué du fait de la position de la Fédération de Russie. Mais de nombreux États participants ont clairement indiqué que le soutien apporté par l'OSCE pendant tant d'années ne devait pas être perdu. C'est ainsi que le 1^{er} novembre, un nouveau programme de soutien à l'Ukraine, entièrement financé par les donateurs, a été lancé afin de poursuivre ce soutien vital dans ses trois dimensions.

Près de 60 membres du personnel sont présents sur le terrain – et l’Ambassadeur Villadsen est de retour en Ukraine en tant que représentant spécial. Ce programme marque une façon nouvelle et novatrice de travailler. Il envoie également un message clair à tous ceux qui doutent de la capacité de l’OSCE à poursuivre ses activités en cas de blocage afin de trouver des solutions.

Le consensus est une force de cette Organisation. Mais nous ne pouvons pas permettre qu’il soit utilisé à mauvais escient pour bloquer le soutien demandé par les États participants.

Nous vivons des jours sombres, et certains disent que l’OSCE est paralysée, mais nous ne pouvons pas oublier le travail important que l’Organisation continue de réaliser dans notre région. Et c’est en cela que la fascination et la reconnaissance que j’ai exprimées lors de la réunion de l’année dernière sont toujours d’actualité. Notre personnel – au sein du Secrétariat, de nos institutions et de nos missions de terrain – continue d’être à la hauteur – malgré les circonstances difficiles dans lesquelles il opère.

Comme je l’ai souligné tout au long de cette année, l’Ukraine est et reste une priorité, mais les effets de la guerre se font sentir bien au-delà des frontières du pays. Et nous sommes à la fois obligés et idéalement placés pour fournir un soutien dans toute la région.

Les répercussions sont lourdes en Moldavie, où les frappes sur l’Ukraine ont également provoqué des pannes d’électricité. Notre soutien sur mesure à la Moldavie se poursuit et s’intensifie. Nous sommes la seule Organisation sur place à soutenir le dialogue de sécurité – en facilitant des rencontres régulières entre les représentants à Chişinău et Tiraspol. Et cet engagement s’est intensifié tout au long de cette année.

Les effets de la guerre se font sentir en Asie centrale – qu’il s’agisse des prix de l’énergie, de l’inflation, de l’insécurité alimentaire ou d’autres facteurs de déstabilisation.

L’année dernière, à Stockholm, j’ai présenté des idées concrètes pour aider nos États participants, en particulier en Asie centrale, à faire face à l’instabilité résultant de la prise de pouvoir par les Taliban en Afghanistan – des idées que vous avez tous soutenues. Depuis lors, nous avons commencé à mettre en œuvre une série de projets pour faire face à cette situation.

Je me suis rendu en Asie centrale à deux reprises cette année, la dernière fois c’était il y a deux semaines, en Ouzbékistan. J’ai rencontré des ministres et des hauts fonctionnaires des cinq États d’Asie centrale. Il est clair que le travail que nous accomplissons – sur la connectivité, la sécurité des frontières, l’autonomisation économique des femmes, et plus encore – donne des résultats significatifs.

L’année dernière à Stockholm, vous avez également approuvé une décision historique qui charge l’OSCE de renforcer ses activités en matière de changement climatique, notamment pour soutenir la coopération régionale. En Europe du Sud-Est, notre travail dans la région des monts Shar/Sara constitue l’un des premiers exemples dans la région de solutions communes aux crises climatiques. Nous organisons ici à Łódź une manifestation parallèle axée sur le changement climatique dans les régions montagneuses – un défi qui touche bon nombre de nos États participants.

Et le 17 mars, j'accueillerai une conférence ministérielle sur le climat à Vienne, où nous approfondirons encore nos travaux sur le climat et la sécurité. Je me réjouis de vous y voir tous.

Nous collaborons avec les gouvernements, les entreprises technologiques et la société civile en vue d'exploiter le pouvoir positif de la technologie dans la lutte contre la traite des êtres humains – l'OSCE est véritablement un acteur de premier plan sur la scène internationale.

Nous collaborons avec vos gouvernements et avec la société civile en vue de soutenir les processus démocratiques et les droits humains, protéger les minorités nationales et garantir la liberté des médias. Je tiens à rendre hommage à Matteo Mecacci, Teresa Ribeiro, Kairat Abdrakhmanov et leurs équipes pour leur travail inlassable et notre excellente coopération. Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'approche globale de l'OSCE et je suis fière de ce que nous réalisons ensemble. Je me félicite de notre coopération avec l'Assemblée parlementaire, sa Présidente et son Secrétaire général, Roberto Montella.

Toutes nos activités tiennent compte de la perspective de genre, et nos travaux sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité vont de la prévention de la violence sexuelle dans les conflits au soutien des femmes en tant qu'agents du changement.

Après notre rencontre de décembre dernier, j'ai inauguré la Plateforme de mise en réseau des femmes dirigeantes qui vise à soutenir la participation des femmes à la consolidation de la paix, à la résolution des conflits et à la médiation. Dans ce cadre, j'ai lancé un programme de mentorat en septembre avec des participantes ukrainiennes, afghanes et géorgiennes, entre autres.

Nous collaborons avec la société civile – et j'ai été heureuse de rencontrer la plateforme de solidarité civique hier.

Nous collaborons avec les forces de l'ordre et les jeunes afin de réduire les risques que ces derniers se livrent au terrorisme ou à la criminalité organisée.

Avant de conclure, je tiens à dire un mot sur le budget. Alors que cette année touche à sa fin, nous n'avons toujours pas convenu d'un budget, bien que je sois très reconnaissante à la Présidence polonaise pour les efforts menés à cet égard.

Il est impossible de continuer à fonctionner avec des allocations mensuelles basées sur les coûts de 2021.

Nous avons déjà des difficultés à attirer et à fidéliser le personnel. S'agissant du personnel local de nos missions, dans nombre de cas nous n'appliquons pas les barèmes salariaux de l'ONU, ce qui nous rend moins compétitifs, compte tenu en particulier de l'inflation croissante.

Lorsque je m'entretiens avec eux, nos collègues des bureaux extérieurs disent aimer leur travail. Ils en perçoivent les effets. Ils veulent rester. Mais dans de nombreux cas, ils ne peuvent tout simplement pas supporter l'instabilité de notre situation budgétaire.

L'OSCE fournit une contribution exceptionnelle. Et nous nous efforçons de renforcer son efficacité. Comme tous les nouveaux Secrétaires généraux, je suis arrivée avec la volonté d'améliorer l'Organisation – notamment par une politique d'évaluation plus forte et par l'examen fonctionnel que nous avons commencé à mettre en œuvre au sein du Secrétariat.

Mais l'amélioration des méthodes de travail ou les mesures d'efficacité ne peuvent pas compenser les lacunes auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés.

L'Organisation s'acquitte d'un mandat plus large que tout autre organe de sécurité régionale – pour environ 20 centimes par citoyen et par an. Madame la Présidente, vous avez raison, elle fournit le meilleur rapport qualité-prix.

L'année a été difficile à bien des égards. Mais en tant que Secrétaire générale, je suis fière du travail que nous avons accompli au service de nos valeurs et de nos engagements. Comme le Président l'a dit, nous devons défendre nos valeurs et rester des agents de la paix.

L'Organisation reste un élément essentiel de l'architecture de sécurité européenne. En dehors de l'ONU, nous sommes la seule plateforme multilatérale réunissant autour de la table toutes les parties prenantes à la sécurité européenne et eurasiennne. Nous devons protéger les travaux essentiels que nous accomplissons malgré le contexte difficile et devons préserver la capacité d'exploiter nos atouts lorsque la situation s'améliorera.

Nous disposons de compétences et d'accès uniques – et je crois que nous devons aux 1,3 milliard de personnes qui vivent dans notre région de poursuivre ce travail vital.

Monsieur le Ministre Rau, je tiens à vous remercier, ainsi que l'Ambassadeur Hałaciński, pour votre soutien et l'étroite relation de travail que nous avons entretenue tout au long de l'année.

Et Monsieur le Ministre Osmani, vous pouvez compter sur notre plein soutien au cours de l'année à venir.

**LETTRE DU PRÉSIDENT DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN
MATIÈRE DE SÉCURITÉ AU MINISTRE POLONAIS DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES, PRÉSIDENT DE LA VINGT-NEUVIÈME RÉUNION
DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE**

(Annexe 13 au journal CM(29) des 1^{er} et 2 décembre 2022)

En ma qualité de Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), j'ai le plaisir de vous informer des activités qu'il a menées en 2022.

Au cours de l'année, les présidences du FCS ont œuvré en étroite coopération afin d'assurer la continuité et l'efficacité du programme de travail annuel du Forum.

Depuis le dernier Conseil ministériel de l'OSCE, plusieurs initiatives prises par des États participants ont abouti à l'adoption de deux décisions visant à soutenir la mise en œuvre des engagements politico-militaires existants dans le domaine du marquage, de l'enregistrement et de la tenue de registres des munitions conventionnelles, ainsi que l'échange d'informations militaires sous forme électronique.

Cette année, l'OSCE a été confrontée à une situation de sécurité et à des tensions géopolitiques sans précédent avec la guerre injustifiée et non provoquée lancée contre l'Ukraine le 24 février 2022. La guerre contre l'Ukraine a eu une incidence négative sur l'ensemble de l'architecture de sécurité en Europe et au-delà, compromettant la sécurité et la coopération, qui sont l'essence même de l'Organisation. La guerre a provoqué la plus grande crise humanitaire que l'Europe ait connue depuis des décennies. Dans sa réponse à la situation sécuritaire sans précédent, le FCS, en étroite coordination avec la Présidence du Conseil permanent et le Secrétariat de l'OSCE, a conduit ses travaux en mode de crise. Les présidences du FCS n'ont cessé de souligner l'importance de la coopération et de l'unité entre les États participants pour favoriser la prévention et la gestion des crises en utilisant les outils disponibles et en veillant à ce que le dialogue se poursuive.

Dans ce contexte et sur la base des décisions relatives aux dates, à l'ordre du jour et aux modalités de la trente-deuxième Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) que les États participants ont adoptées en octobre et novembre 2021, durant la Présidence du FCS par l'Azerbaïdjan, la réunion en question s'est tenue en mars 2022. Présidée par la Norvège et l'Ouzbékistan, elle a été l'occasion pour les États participants de débattre de la mise en œuvre actuelle et future des mesures de confiance et de sécurité convenues à la lumière des principes et des engagements fondamentaux auxquels ils ont souscrit conjointement.

Le FCS a contribué à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2022 en favorisant l'échange de vues dans le cadre de son mandat.

En avril 2022, le chapitre III du Document de Vienne 2011, consacré à la réduction des risques grâce au mécanisme de consultation et de coopération concernant des activités militaires inhabituelles, a été invoqué à deux reprises pour débattre de préoccupations en matière de sécurité. À l'issue de consultations visant à examiner les questions suscitant des inquiétudes, deux séances spéciales communes du FCS et du Conseil permanent ont été convoquées, au cours desquelles la situation a été évaluée. Les délégations présentes se sont

attachées à formuler des recommandations pour stabiliser la situation et mettre un terme aux activités suscitant des préoccupations.

Les réunions tenues et les dialogues de sécurité menés cette année dans le cadre du Forum malgré le climat difficile qui règne parmi les États participants de l'OSCE soulignent l'importance du FCS en tant que plate-forme de dialogue sur les questions de sécurité préoccupantes.

Le maintien du FCS en tant que plate-forme importante pour l'échange d'informations et de vues sur les aspects politico-militaires de la sécurité entre les États participants de l'OSCE a permis, outre les échanges réguliers sur la guerre menée contre l'Ukraine ayant eu lieu au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Déclarations générales », d'organiser les dialogues de sécurité suivants : « Respect du droit international humanitaire et protection des civils » ; « Lutte antimines, l'accent étant mis sur la résolution 2365 du Conseil de sécurité de l'ONU » ; « Armes légères et de petit calibre (ALPC) et stocks de munitions conventionnelles (SMC) – Engagements de l'OSCE et enseignements tirés » ; « Architecture de sécurité européenne : rôle des pays non-alignés » ; « Lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations » ; « Relèvement post-conflit et consolidation de la paix : enseignements tirés dans la région de l'OSCE et voie à suivre » ; « Les enfants et les conflits armés ; « Participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, des femmes » ; « Risques explosifs dans la région de l'OSCE » ; « Les forces armées et l'environnement » ; et « Débat annuel repensé sur le Code de conduite ». Au total, le FCS a tenu 11 dialogues de sécurité en 2022.

Afin de faciliter la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, la Présidence belge a organisé sur ce thème un dialogue de sécurité, qui était axé sur le droit international humanitaire, les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que les sociétés militaires et de sécurité privées. Malheureusement, en l'absence de consensus, le onzième Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite n'a pas eu lieu.

Deux dialogues de sécurité et une séance commune du FCS et du Conseil permanent ont été consacrés au thème du droit international humanitaire. Sous la Présidence azerbaïdjanaise, un dialogue de sécurité a porté en particulier sur la protection des civils. Pendant la Présidence belge, le Code de conduite a été examiné sous l'angle du droit international humanitaire. En outre, une séance commune du FCS et du Conseil permanent, tenue également sous la Présidence belge du FCS, a porté essentiellement sur le droit international humanitaire d'un point de vue plus général et la situation actuelle dans l'espace de l'OSCE.

La Présidence belge du FCS a suivi une approche transdimensionnelle en consacrant un dialogue de sécurité aux enfants dans les conflits armés, l'accent ayant été mis sur les initiatives visant à engager un dialogue politico-militaire sur l'impact des conflits armés sur les enfants. Deuxièmement, un dialogue de sécurité a été organisé sur les forces armées et l'environnement, y compris la possibilité pour les forces armées de réduire leur impact sur l'environnement en étudiant les cadres internationaux pertinents et leur mise en œuvre.

Sous la Présidence azerbaïdjanaise du FCS, un dialogue de sécurité a été consacré à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, l'accent ayant été mis sur les efforts déployés par la communauté internationale, en s'appuyant sur le

concept de sécurité globale de l'OSCE, qui, entre autres, relève du domaine d'activités du Forum.

S'agissant des ALPC, le FCS a soutenu et entendu un rapport sur les efforts déployés dans ce domaine à la huitième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en juin 2022 à New York. En outre, le FCS a adopté une décision relative à la mise à jour du Guide des meilleures pratiques en matière de marquage, d'enregistrement et de tenue de registres des munitions dans le but de renforcer les efforts déployés pour élaborer des orientations générales, des directives opérationnelles et des procédures concernant tous les aspects traités dans ce guide. En raison de la situation de sécurité sans précédent, les travaux de mise à jour des guides des meilleures pratiques concernant les ALPC et les munitions conventionnelles ont été interrompus peu après.

Bien qu'il n'y ait pas eu d'accord sur la tenue de la Réunion biennale de l'OSCE chargée d'évaluer la mise en œuvre de ses documents sur les armes légères et de petit calibre ainsi que sur les stocks de munitions conventionnelles, les présidences azerbaïdjanaise et belge du FCS ont néanmoins organisé des dialogues de sécurité consacrés respectivement aux ALPC et aux stocks de munitions conventionnelles ainsi qu'aux risques explosifs dans l'espace de l'OSCE.

Les travaux relatifs aux projets d'assistance de l'OSCE concernant les ALPC et les SMC se sont poursuivis en 2022. L'OSCE gère actuellement un portefeuille de 20 projets d'assistance d'une valeur de plus de 40 millions d'euros portant sur le contrôle des ALPC et des SMC. Plusieurs projets visent à assurer la gestion des stocks d'ALPC et de SMC dans de bonnes conditions de sécurité grâce à une mise à niveau de l'infrastructure, du matériel et des équipements des sites de stockage, ainsi que des laboratoires d'analyse chimique pour la surveillance des munitions. Ces projets sont destinés, en majeure partie, à soutenir les efforts de lutte contre le trafic illicite d'ALPC dans tout l'espace de l'OSCE. Un important soutien est fourni à l'Asie centrale pour l'élaboration de projets d'assistance technique visant à contrer la menace et le risque posés par les diverses formes de trafics en provenance d'Afghanistan, ce qui inclut la lutte contre le trafic d'ALPC. Récemment, grâce à l'excellente coopération des États participants de l'OSCE demandeurs et fournisseurs d'assistance, le propergol encore présent au Kirghizistan en a été retiré, éliminant ainsi une menace majeure pour la sécurité humaine et environnementale. Le portail sur les ALPC, nouvel outil informatique permettant d'avoir une meilleure vue d'ensemble et d'accroître la transparence du portefeuille des projets d'assistance pratique de l'OSCE sur les ALPC et les SMC, a été établi cette année pour fournir plus de détails sur l'état d'avancement des projets.

Autre thème abordé au cours de l'année, la non-prolifération des armes de destruction massive et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU. L'OSCE a contribué à l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité, d'abord par écrit en 2021 puis dans une déclaration prononcée devant les Nations Unies à New York en juin 2022.

La Présidence belge du FCS a consacré un dialogue de sécurité au thème de l'égalité des genres, abordant la question de la participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, des femmes dans le domaine de la sécurité politico-militaire. Tout au long de l'année, toutes les présidences du FCS ont soutenu l'édition 2022 du programme de formation à la paix et à la sécurité donnant droit à des bourses de l'OSCE et du Bureau des affaires de désarmement de

l'ONU, qui vise à doter les jeunes administrateurs, en particulier les femmes, des moyens de participer utilement à l'élaboration, à la planification et à la mise en œuvre des politiques de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération dans l'espace de l'OSCE.

Un dialogue de sécurité, consacré au thème « Relèvement post-conflit et consolidation de la paix : enseignements tirés dans la région de l'OSCE et voie à suivre », a été organisé sous la Présidence azerbaïdjanaise. Il visait à examiner la question du relèvement après un conflit et à lui donner une nouvelle impulsion dans le cadre de la panoplie d'outils dont dispose l'Organisation dans le domaine du cycle des conflits, mais aussi à examiner les moyens de rendre ces outils plus opérationnels et de les renforcer.

Les présidences du FCS ont coopéré avec la Présidence polonaise de l'OSCE et le Conseil permanent sur des questions transdimensionnelles intéressant les deux organes conformément au concept de sécurité globale et indivisible de l'Organisation. À cette fin, une séance commune du FCS et du Conseil permanent consacrée au thème du droit international humanitaire s'est tenue sous la Présidence belge.

En 2022, les échanges d'informations militaires se sont poursuivis à un rythme soutenu. Par ailleurs, une décision du FCS relative à l'échange d'informations militaires sous forme électronique a été adoptée. La mise au point du système de gestion de l'information et des rapports de l'OSCE (iMARS) a franchi un jalon important puisqu'il est prévu que tous les États participants puissent y accéder d'ici la fin de l'année.

En 2022, 27 pour cent de femmes et 73 pour cent d'hommes en moyenne ont participé à des réunions du FCS (séances plénières, RAEA).

En conclusion, au cours de l'année écoulée, le FCS a continué de servir d'importante plate-forme de dialogue et de prise de décisions dans la première dimension, offrant aux États participants une enceinte pour débattre de questions de sécurité politico-militaire et soulever des préoccupations en matière de sécurité. Malgré un climat difficile, une situation de sécurité et des tensions géopolitiques sans précédent, le FCS a continué de prouver son utilité en maintenant une importante plate-forme de discussion.